

Sida:
1,7 million de
personnes
infectées
chaque année
et 690.000 en
meurent (ONU)

Le Monde

de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Mardi 01 Décembre 2020 / N° 1005

Prix : 20 DA

en raison des
contraintes financières
et d'une rupture de
stocks
L'ENIEM de Tizi-
Ouzou annonce
un arrêt
technique
d'activités

Pour une durée supplémentaire de quinze jours

prolongement du confinement
partiel à domicile dans 34
wilayas à partir du 2 décembre



Tribunal de Koléa:
une peine de
trois ans de
prison ferme
requis contre
Karim Tabou

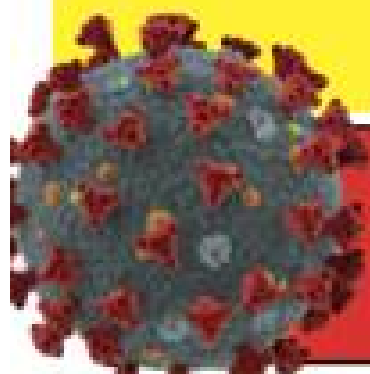


Vieux bâti:
Plus de
380.000
bâtisses
expertisées
(CTC)

l'ouvrage à plus de 50
km sur un parcours
global du projet fixé
Mise en service
d'un nouveau
tronçon de la
pénétrente
autoroutière
Bejaia-Ahni
(Bouira)

Coronavirus:

978 nouveaux cas, 605 guérisons et 21
décès ces dernières 24 en Algérie



La SNTF mobilisée pour la reprise de ses activités dès que les pouvoirs publics la décident

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) précisé, lundi dans un communiqué, que son personnel administratif et ses agents sur le terrain étaient mobilisés pour reprendre du service dès la prise d'une décision par les pouvoirs publics.

Faisant suite aux informations relayées par certains médias sur les préparatifs de la SNTF à l'effet de reprendre les activités de transport des voyageurs à partir du 15 décembre prochain suite à une correspondance interne du directeur de transport des voyageurs de la SNTF, le communiqué a précisé que: "la décision de reprendre le trafic ferroviaire revient aux pouvoirs publics sur la base de l'évaluation du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus". La SNTF a assuré que son personnel était mobilisé en permanence pour préparer et entretenir les trains mais aussi pour mettre en place les mesures sanitaires et préventives nécessaires en prévision de toute décision à cet égard, soulignant que la correspondance interne



précitée indiquait également que "ces instructions interviennent en cas de décision éventuelle de retour du trafic des trains de voyageurs, notamment pour le transport des étudiants universitaires". La SNTF a appelé les médias à obtenir les informations sur cette question qui concerne de larges catégories de citoyens de la source en l'occurrence la direction de la communication de la Société qui demeure à leur service. Certains médias nationaux et des réseaux sociaux ont rapporté des informations selon lesquelles la SNTF serait en cours de préparation pour reprendre les activi-

tés de transport des voyageurs à partir du 15 décembre, sur la base d'une correspondance interne du directeur du transport des voyageurs de la Société adressée à tous ses services compétents. Cette correspondance consistait uniquement à appelé les services compétents à prendre toutes les mesures afin d'entretenir et de préparer les trains à circuler dans les meilleures conditions tout en respectant les règles de protection sanitaire pour l'accueil des clients dans les meilleures conditions, dès que la décision des pouvoirs publics à cet égard soit prise.

A.R

Arrestation de 31 individus membres de "bandes de quartiers" à Relizane et Mascara

Au moins 31 individus membres de "bandes de quartiers" ont été arrêtés par les services de police des wilayas de Relizane et de Mascara, a-t-on appris lundi auprès de ces corps de sécurité.

La police judiciaire de sûreté urbaine externe de Bendaoud à Relizane a mis fin aux agissements de deux gangs composés de 19 individus qui semaient la terreur dans plusieurs quartiers, a-t-on indiqué à la cellule de communication et des relations publiques de la sûreté de wilaya.

L'opération a eu lieu récemment suite une plainte d'un habitant d'un groupement urbain à Bendaoud qui avait fait part aux services de sûreté d'une rixe entre deux groupes de gens dans ce quartier.

Sur cette base, la police judiciaire a arrêté 19 individus dont trois mineurs, a affirmé la même source, avant d'indiquer qu'une procédure judiciaire a été engagée contre ces derniers en vue de les traduire devant la justice pour les chefs d'inculpation de "participation à des bandes de quartiers semant le trouble et l'insécurité et la mise en danger de vies d'autrui". Dans la wilaya de Mascara, la brigade de police judiciaire de la sûreté de daïra de Tighennif a mis un hors d'état de nuire, dimanche, huit individus formant un gang qui semait la terreur au sein de la population, avec la saisie d'armes blanches, selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

Sur la base d'information d'un citoyen faisant état d'une rixe entre groupes de personnes avec des armes blanches, les

policiers sont intervenus et ont arrêté trois individus puis cinq autres après enquête pour les présenter devant le parquet de la République près le tribunal de Tighennif qui les a écroués.

Par ailleurs, les éléments de la brigade de la police judiciaire de la quatrième sûreté urbaine de Mascara ont arrêté quatre suspects appartenant à un gang similaire, suite à une plainte déposée par un citoyen pour menaces et insultes. La perquisition des domiciles des mis en cause a permis de découvrir des armes blanches qui ont été saisies.

Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Mascara, les mis en cause ont été placés en détention provisoire, a-t-on indiqué de même source.

(A.P)

Vieux bâti

Plus de 380.000 bâtisses expertisées (CTC)

Le Centre de Contrôle technique de construction (CTC) a expertisée plus de 380.000 bâtisses dans le cadre des opérations de rénovation du vieux bâti lancées par les autorités durant les 20 dernières années, a indiqué, lundi à Alger, le PDG du Centre, Boumediène Oukaci.

Les opérations d'expertise ont concerné le vieux bâti des grandes villes notamment celles d'Alger, Annaba, Oran, Constantine et Skikda, a précisé M. Oukaci, lors d'une rencontre interministérielle sur les changements climatiques et l'efficacité énergétique, organisée par

le ministère de la Transition Énergétique et des Énergies Renouvelables.

Outre le travail d'expertise, la mission du CTC consiste également à aider les bureaux d'études pour trouver des solutions de rénovation structurelles résistantes aux aléas tels que les séismes.

Mais sur le plan écologique, l'intervention du CTC est "malheureusement limitée", a regretté son PDG. Et ce, "malgré les capacités du Centre à apporter des solutions écologiques en matière d'isolation thermique". Pour une meilleure intervention sur ce volet, M. Oukaci recommande l'élaboration de cahiers de

charge relatifs aux travaux de rénovation imposant un travail respectueux de l'environnement.

"Il faut travailler préalablement sur les cahiers des charges afin de permettre au CTC de d'avoir plus de prérogatives et d'apporter son savoir-faire en la matière", a-t-il préconisé.

"Nous avons la technicité et les matériaux de qualité adéquat", a-t-il insisté, ajoutant que, pour le parc de logement neuf, le CTC, sur instruction du gouvernement, intervient sur le contrôle de conformité thermique.

(A.P)

Mise en service "courant du 1er semestre 2021" de la maison de l'environnement

La maison de l'environnement de la wilaya de Khenchela sera mise en service "dans le courant du premier semestre de l'année prochaine", a-t-on appris lundi auprès des services de la wilaya. Les travaux de réalisation de cette infrastructure relevant du secteur de l'environnement avancent à un rythme "soutenu", affichant un taux de 85% pour la construction et l'équipement, selon la même source qui a rappelé que ce chantier, lancé depuis plus de 4ans, accuse un retard de plus de 18 mois dans le délai de réception. Une enveloppe financière de 150 millions de dinars avait été mobilisée pour la réalisation de cette infrastruc-

ture, implantée à proximité de l'Ecole nationale supérieure des forêts sur la route de Hammam Essalihine, au chef-lieu de wilaya, ont rappelé mêmes services. L'infrastructure est composée de 2 étages comprenant un pavillon administratif, un espace d'exposition, de réception et d'orientation, une salle de lecture et d'internet et autres activités, en plus d'un pavillon dédié aux différents ateliers en rapport avec l'activité environnementale, selon la même source.

L'entreprise chargée du projet, achèvera "début 2021" les travaux d'aménagement extérieur (dont les espaces verts et de loisir et distraction) et le raccordement aux

réseaux divers, avant d'entamer l'opération d'équipements des différents services, a-t-on précisé.

Une fois opérationnelle, la maison de l'environnement contribuera à l'ancrage de l'éducation et la culture environnementale, la préservation du milieu environnemental, naturel et urbain, et la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable, a-t-on estimé, précisant que les actions qui seront initiées dans ce contexte cibleront les jeunes, les élèves et les étudiants en plus des associations et représentants de la société civile.

A.R

Tribunal de Koléa (Tipasa)

Une peine de trois ans de prison ferme requise contre Karim Tabou



Le procureur de la République près le Tribunal de Koléa (Tipasa), a requis, hier, une peine de trois ans de prison ferme contre Karim Tabou, porte-parole officiel de l'Union démocratique et sociale (UDS) (parti non agréé), accusé d' "atteinte au moral de l'armée". Le représentant du parquet a, également, requis une amende de 100.000 DA, considérant que les déclarations de l'accusé, en mai 2019, "étaient dangereuses et destinées à l'opinion publique nationale avec toutes ses composantes dans un contexte politique sensible traversé par l'Algérie". Il a, aussi, assuré que le procès et le réquisitoire "sont fondés sur des faits dangereux, loin de toute surenchère" et que "l'accusé sera jugé sur ces faits", a-t-il insisté. Pour sa part, l'accusé Karim Tabou a plaidé son "innocence", affirmant qu'il accepte toutes les accusations à l'exception, a-t-il dit, d' "atteinte à la défense nationale, menace de l'unité nationale et atteinte au moral de l'armée". "Je suis un militant politique et je me fixe des limites morales, dont notamment ne pas toucher à l'Institution militaire", qui est "comme une couronne sur nos têtes", a soutenu Karim Tabou.

Il a ajouté qu'en sa qualité de militant politique il a "le droit de critiquer la performance de toute institution se présentant dans le domaine politique". La défense de l'accusé avait demandé, dans la forme, la nullité des procédures de poursuite judiciaire et du procès d'aujourd'hui, eu égard au fait qu'il a été déjà jugé dans cette affaire, outre une requête pour la nullité de la mesure de mise sous contrôle judiciaire.

La présidente de la chambre correctionnelle du tribunal de Koléa a déclaré, pour sa part, que le procès d'aujourd'hui fait office de dernière instruction judiciaire avant la prononciation du verdict. Elle a, en outre, rejeté la requête de la défense relative à la nullité des mesures, tout en acceptant la requête relative à la non constitutionnalité des articles 74 et 79 du code de procédures pénales sur lesquels s'est appuyé le parquet pour poursuivre Karim Tabou, avant son interrogatoire et la vérification de ses déclarations consignées dans l'acte de renvoi émis par la chambre d'accusation. Une requête sera introduite par le tribunal de Koléa pour présenter cette question juridique (article 74 et 79 du code de procédures pénales) à la Cour suprême, afin d'être exposée devant le Conseil constitutionnel, pour examiner la conformité des deux articles à la Constitution. Le procès de Karim Tabou a été reporté pour sept fois consécutives, dont une grande partie sur la demande de la défense, au moment où un report du procès a été également, prononcé par le tribunal, en raison des mesures de prévention contre le nouveau coronavirus, prises par le ministère de tutelle.

A.R

justice

Report au 7 décembre du procès de "Mme Maya"



La Cour de justice de Tipasa a décidé hier du report au 7 décembre du procès de Nachinache Zoulikha-Chafika dite "Mme Maya" condamnée en première instance par le tribunal de Cheraga à 12 ans de prison ferme dans une affaire de corruption. Cette décision de la chambre correctionnelle fait suite à une requête de la défense des accusés, motivée par l'absence de deux accusés principaux, Abdelghani Zaâlane et Mohamed Ghazi, respectivement ex walis d'Oran et de Chlef. Nachinache Zoulikha-Chafika, dite "Mme Maya", a été condamnée le 14 octobre dernier par le tribunal de Chéraga à 12 ans de prison ferme assortie d'une amende de 6 millions de DA et la saisie de ses biens. Ses deux filles, Imène et Farah, ont été condamnées chacune à une peine de 5 ans de prison ferme assortie d'une amende de 3 millions de DA et la saisie de leurs biens. Impliqués dans cette affaire, l'ancien wali de Chlef, Mohamed Ghazi, a été condamné à une peine de 10 ans de prison ferme, assortie d'une amende d'un million de DA, tandis que son fils a été condamné à 2 ans de prison ferme et une amende de 500.000 DA. Les griefs retenus contre les accusés dans

cette affaire sont notamment "blanchiment d'argent", "trafic d'influence", "octroi d'indus avantages", "dilapidation de deniers publics", "incitation d'agents publics pour l'octroi d'indus avantages" et "transfert illicite de devises à l'étranger". Jugés aussi pour cette affaire, l'ancien wali d'Oran, Abdelghani Zaâlane, et l'ancien directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Abdelghani Hamel, ont été condamnés à 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA chacun.

Les deux investisseurs et entrepreneurs, Belaid Abdelghani et Ben Aicha Miloud ont été condamnés respectivement à 7 et 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA chacun.

L'ancien député à la retraite, Omar Yahiaoui (en fuite à l'étranger), a été condamné à 10 ans de prison ferme, assorti d'une amende d'un million de DA, avec la confiscation de ses biens et le lancement d'un mandat d'arrêt international à son encontre. Mme Maya et ses deux filles doivent, selon le même verdict, verser 600 millions de DA de dédommagement au Trésor public. Durant son audience du 9 octobre dernier, la principale accusée, Zoulikha-Chafika, a

reconnu que les facilités qu'elle a obtenu pour la réalisation de projets d'investissement, ont été obtenues par "l'intermédiaire de l'ancien président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et non pas via son secrétaire particulier", Mohamed Rougab, présent au procès comme témoin. Affirmant qu'elle était en "contact direct" avec l'ancien Président Bouteflika, l'accusée a toutefois nié qu'elle se présentait aux walis des régions concernés comme étant la fille du Président, mais plutôt comme "Mme Maya", étant donné que Nachinache est son nom de jeune fille.

Mohamed Rougab a, de son côté, indiqué que la concernée "n'a jamais été reçue par l'ancien Président au siège de la présidence de la République", affirmant l'avoir reçu, lui même, "qu'une seule fois à la présidence en 2004". Il a signalé l'avoir présenté à Mohamed Ghazi, ex wali de Chlef, en tant que "Mme. Maya", pour le projet de réhabilitation du parc d'attraction d'Oum Droue, soulignant que "c'est l'ancien Président Bouteflika qui l'a chargé de la présenter à l'ex-wali de Chlef et non son frère et conseiller Said Bouteflika".

(A.P)

Covid-19: Ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles à compter du 2 décembre

Le Gouvernement a décidé, hier, l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la propagation du Coronavirus, a indiqué un communiqué des services du Premier ministre. "L'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles s'effectue par arrêté du wali, affiché à l'entrée des mosquées. Elle sera applicable à compter du mercredi 2 décembre 2020", souligne la même source précisant que cette décision intervient "en continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics", est-il noté. La même source souligne que le Gouvernement a relevé une "bonne application" des mesures de prévention et de protection édictées au niveau des mosquées autorisées à accueillir les fidèles (d'une capacité de plus de 1.000 fidèles) et une "discipline exemplaire" des citoyens qui ont veillé constamment au respect de toutes les mesures barrières (distanciation sociale, port obligatoire du masque, tapis personnel, mesures d'hygiène,...). Selon le communiqué, l'ouverture programmée des mosquées doit se faire sous le contrôle et la supervision des directeurs de wilaya des affaires religieuses et des wakfs, à travers les fonctionnaires de la mosquée et les



comités des mosquées, et ce en étroite coordination avec les services de la protection civile et des APC et le concours des comités de quartiers et du mouvement associatif local.

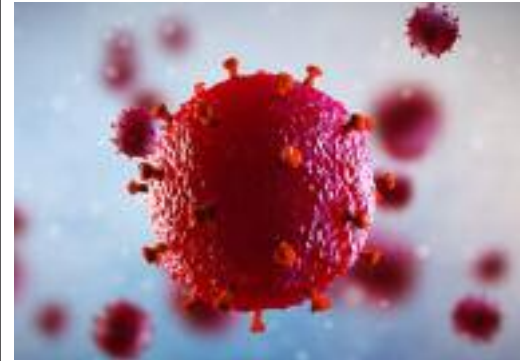
Il est relevé également que les walis peuvent, en outre, "prendre des mesures de prévention et de protection, en tant que de besoin, par arrêté et procéder à des inspections inopinées" pour s'assurer de l'observation du dispositif mis en place. La décision de l'ouverture des mosquées entre dans le cadre des nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus (COVID-19), décidées par le Premier ministre Abdelaziz Djerad, en application des instructions

du Président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, Chef Suprême des Forces Armées, Ministre de la Défense Nationale et au terme des consultations avec le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) et l'autorité sanitaire. Ces mesures s'inscrivent dans la même démarche engagée par les pouvoirs publics, basée sur la prudence, la progressivité et la flexibilité. Elles visent à préserver la santé des citoyens et à les prémunir contre tout risque de propagation du Coronavirus (COVID-19) et seront adaptées, à chaque fois que de besoin, en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

A.R

Sida

1,7 million de personnes infectées chaque année, et 690.000 en meurent (ONU)



Encore 1,7 million de personnes sont infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) chaque année, et quelque 690.000 en meurent, a indiqué le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. "Alors que l'attention du monde entier est portée sur la crise liée à la maladie à nouveau coronavirus, la Journée mondiale de lutte contre le sida 2020 est l'occasion de rappeler qu'il ne faut pas perdre de vue une autre pandémie mondiale, toujours présente près de 40 ans après son apparition", alerte M. Guterres, à la veille de la célébration de cette Journée, sous le signe "Solidarité mondiale et responsabilité partagée". Pour le SG de l'ONU, les enseignements tirés de la lutte contre le VIH "peuvent être très utiles" dans le cadre de la lutte contre la pandémie. "Nous savons que, pour mettre fin au sida et vaincre la Covid-19, nous devons éliminer la stigmatisation et la discrimination, placer l'être humain au cœur de notre action et prendre des mesures axées sur les droits humains et tenant compte des questions de genre", a-t-il soutenu. M. Guterres, a appelé à une prise de conscience, rappelant que "pour vaincre la Covid-19 et mettre fin au sida, nous devons être solidaires les uns des autres et partager les responsabilités". Il a insisté également pour que l'accès aux soins de santé "ne devrait pas dépendre" du niveau de richesses des uns ou des autres, soulignant que "nous avons besoin d'un vaccin contre la Covid-19, et de traitements et de soins pour lutter contre le VIH, qui soient abordables et accessibles à tous et toutes, partout. De son côté, la Directrice exécutive de l'ONUSIDA, Winnie Byanyima, a alerté elle aussi à l'occasion de la Journée mondiale contre le Sida, -célébrée le 1er décembre de chaque année-, sur la pandémie de Covid-19 qui "menace les progrès accomplis au cours des 20 dernières années dans le domaine de la santé et du développement, y compris pour ce qui est des avancées de la lutte contre le VIH".

"Elle (pandémie) accentue les inégalités existantes comme l'ont fait les autres épidémies avant elle. Notre monde s'enfonce dans les inégalités entre les genres, raciales, sociales et économiques", redoute-elle, saluant en revanche, "les efforts des militants de la cause du VIH et les communautés touchées, qui ont une nouvelle fois apporté la preuve de leur efficacité indispensable dans la riposte au sida." Aujourd'hui, nous avons plus que jamais besoin de cette force pour surmonter les épidémies concomitantes du VIH et de la Covid-19", a insisté Mme Byanyima, également faisant état de plus de 12 millions de personnes qui attendent d'obtenir un traitement contre le VIH et 1,7 million d'infections imputables à l'absence d'accès aux services essentiels, enregistrées en 2019.

"Alors que 2020 touche à sa fin, le monde fourmille de dangers et les mois à venir ne seront pas faciles", redoute encore la responsable onusienne, également Secrétaire général adjoint des Nations Unies, appelant à une solidarité mondiale et une responsabilité partagée, qui "seront en mesure de nous aider à vaincre le nouveau coronavirus, mettre un terme à l'épidémie de sida et garantir le droit universel à la santé".

(A.S)

Résolution du PE: des groupes parlementaires, des partis et des syndicats

Condamnent une "odieuse ingérence" dans les affaires intérieures de l'Algérie



Des groupes parlementaires, des partis politiques et des syndicats ont condamné dimanche les "fausses allégations" contenues dans la résolution du Parlement européen (PE) sur la situation des droits de l'homme en Algérie, exprimant leur rejet de cette "odieuse ingérence" dans les affaires intérieures de l'Algérie. Dans ce cadre, le groupe parlementaire du Front El Moustakbal a dénoncé la résolution, la qualifiant d'"odieuse ingérence" dans les affaires intérieures de l'Algérie et de "tentative désespérée de déstabilisation de la région en usant de procédés éculés visant à semer la division et le chaos". Le groupe parlementaire a estimé que la résolution "omet que l'Algérie est un Etat indépendant jouissant de la plénitude de sa souveraineté et qui prône une approche institutionnelle forte et intégrée fondée sur les bases de la glorieuse Guerre de libération nationale et les sacrifices du peuple algérien pour la concrétisation de ses aspirations et son attachement à sa souveraineté et à l'indépendance de son pays". De son côté, le groupe parlementaire du Mouvement de la société pour la paix (MSP) à l'Assemblée populaire nationale (APN) a qualifié la résolution du Parlement européen de "provocation flagrante contre le peuple algérien qui

rejette tous les agendas étrangers et qui est attaché à son identité et ses constantes", soutenant que le peuple algérien et les institutions de l'Etat "sont tout à fait capables de régler leurs problèmes et de construire leur avenir sans la moindre tutelle". Le groupe parlementaire a, à cet égard, appelé à "évaluer l'accord d'association avec l'Union européenne (UE) à la lumière de l'ingérence incessante de son Parlement dans les affaires intérieures de l'Algérie afin de prendre les décisions qui s'imposent".

Le groupe parlementaire de Tajamou Amel el- Djazair (TAJ) à l'APN a lui aussi condamné la résolution du Parlement européen, estimant que cet organe parlementaire de l'UE "ignore la nature de la situation politique en Algérie et fonde ses analyses sur des rapports sélectifs de cercles hostiles, adeptes du deux poids deux mesures, qui ne croient pas aux valeurs de la démocratie et des droits de l'homme". "L'ingérence flagrante dans les affaires intérieures du pays est une violation éhontée des principes de l'ONU, notamment ceux relatifs à la non ingérence dans les affaires internes des pays", a-t-il fait observer. Dans le même cadre, le groupe parlementaire du Parti des travailleurs (PT) a qualifié le contenu de la résolu-

tion de "style provocateur qui a dépassé les limites du tact diplomatique", appelant à "faire preuve vigilance et de prudence, à resserrer les rangs, à se rassembler autour des institutions du pays pour affronter de tels harcèlements". Le Parlement européen a "commenté des questions de souveraineté qui ne le concerne pas", a-t-il indiqué, considérant cela "d'ingérence flagrante dans les affaires internes, à travers une malveillance qui a pour source des lobbies haineux envers l'Algérie soutenue par des mercenaires qui se font passer pour des défenseurs des Droits de l'Homme et des libertés". Dans ce sens, le groupe parlementaire du Front de libération nationale (FLN) au Conseil de la nation a condamné la teneur de cette résolution qui comprend "une série des contrevérités et des allégations sans fondement sur les droits de l'Homme en Algérie", affirmant que son contenu est "erroné". Les auteurs de cette résolution "veulent arrêter le processus de la vie politique et le parcours du changement et du renouveau au sein de l'Algérie nouvelle", a-t-il ajouté, qualifiant la position du Parlement européen "d'ingérence flagrante dans les affaires de l'Etat algérien et de conduite politique inacceptable".

A.M

Cour d'Alger

LE PARQUET REQUIERT LE DURCISSEMENT DES PEINES CONTRE LES PRINCIPAUX ACCUSÉS DANS L'AFFAIRE DE BAH EDDINE TLIBA

Le parquet général près la cour d'Alger a requis dimanche le durcissement des peines contre les principaux accusés dans l'affaire de l'ancien député Baha Eddine Tliba, condamné à huit (8) de prison ferme et à une amende de 8 millions de DA pour infraction à la réglementation de change et des mouvements des capitaux de et vers l'étranger. Le procès en appel s'est poursuivi par l'audition de l'ancien membre de l'Assemblée populaire nationale (APN), Baha Eddine Tliba, qui s'est défendu d'avoir bénéficié d'une quelconque somme d'argent de la part du groupe qui a tenté de faire pression sur lui, précisant que, durant son mandat de parlementaire, il n'a pas cherché à "acheter" sa candidature sur les listes électorales du parti du Front de libération nationale (FLN). Il a ajouté que, dès qu'il a reçu une offre

de 7 milliards de centimes du dénommé El Ouafi Ould Abbès (fils de l'ancien ministre Djamel Ould Abbès), il a contacté les services de sécurité compétents pour signaler cette importante offre financière.

De son côté, l'accusé Bouchnak Kheladi Abdallah, condamné pour abus de pouvoir et obtention d'indus avantages, a indiqué avoir travaillé au sein de la cellule d'information du parti du FLN dans le cadre des préparatifs des élections législatives de 2017. Il a affirmé avoir accepté l'invitation du Secrétaire général de l'époque, Djamel Ould Abbas pour travailler en tant que "bénévole" et non en tant que "responsable chargé d'une mission spéciale". Il a reconnu que, de par son poste, il recevait plusieurs communications, dont celle d'El Wafi Ould Abbas pour l'inscription de certains noms sur les listes électo-

rales. Bouchnak a nié avoir bénéficié d'un logement privé à la résidence Es-sahel du Club des Pins, précisant en avoir bénéficié pour une durée "d'un mois seulement".

Pour sa part, Djamel Ould Abbas a réitéré ses propos concernant l'activité de ses fils El Wafi, Omar et Skander, affirmant encore une fois qu'il ignorait "leurs mouvements" et que cette affaire est "montée de toutes pièces". Après avoir entendu les témoignages des accusés, le Procureur Général a considéré que les déclarations des accusés Skander Ould Abbas, Bahaeddine Tliba et Kheladi Bouchnak confirment que "les éléments matériels et moraux du délit sont établis", et par conséquent, il a requis "le durcissement des peines" à l'encontre des trois accusés.

A.Z

Scolarisation à double vacation dans les primaires : se passer "si nécessaire" des cours dispensés les samedis

Le ministère de l'Education nationale a annoncé hier que les écoles primaires fonctionnant à double vacation pourraient se passer "si nécessaire" de dispenser des cours les samedis. Les établissements primaires "peuvent, si nécessaire, se passer du samedi en répartissant les séances de cette journée, à compter du 5 décembre prochain, sur les cinq jours de la semaine", précise la même source. "Le volume horaire hebdomadaire de chaque groupe pédagogique dans les primaires adoptant le système à la double vacation est réduit de douze (12) heures à dix (10) heures réparties sur les cinq jours de la semaine, suivant le plan d'enseignement et l'emploi du temps", explique la tutelle. Cette décision intervient "en réponse aux multiples requêtes soulevées par des directeurs de primaires fonctionnant avec la double vacation où les enseignants se trouvent dans l'impossibilité de joindre les classes en raison de la suspension des moyens de transport urbain, public et privé, les week-ends comme mesure préventive pour endiguer l'expansion du coronavirus", indique le communiqué. Cependant, les établissements primaires où les professeurs ne rencontrent pas de problème de transport, "continuent à fonctionner de manière ordinaire sans observer de changement dans les plans exceptionnels d'enseignement", conclut la même source.

(A.P)

Le Parlement panafricain (PAP) condamne la résolution du PE sur la situation des droits de l'homme en Algérie

Le Parlement panafricain (PAP) a condamné hier la résolution du Parlement européen sur la situation des droits de l'homme en Algérie, appelant à une solidarité parlementaire africaine face à toute ingérence dans les affaires intérieures des pays africains. Dans un communiqué, dont une copie est parvenue dimanche à l'APS, le PAP a exprimé "son entière solidarité avec le Parlement algérien et sa condamnation des tentatives d'ingérence du Parlement européen, entretenues et attisées par certains milieux nostalgiques de la période coloniale au sein dudit parlement", appelant à une solidarité parlementaire africaine face à toute ingérence dans les affaires intérieures des pays africains. "Le Parlement européen, dans le sillage de ses multiples immixtions et ingérences inacceptables dans les affaires intérieures des pays africains, vient d'adopter, le 26 novembre en cours, une résolution sur la situation en Algérie, dans un comportement paternaliste criard et rarement égalé", a ajouté le communiqué. Le Parlement panafricain a appelé, par ailleurs, le PE à "reconsidérer son attitude à l'égard des affaires africaines et à reconnaître que les pays africains sont résolument engagés dans une optique de développement multidimensionnel de leurs systèmes pour réaliser le développement et le progrès en faveur de leurs peuples qui aspirent à rendre leur indépendance effective à tous les niveaux et à défier leurs propres systèmes démocratiques, loin de toute tutelle et paternalisme de ceux qui sont la cause principale du sous-développement du continent et le principal obstacle à son progrès et à sa prospérité". Enfin, le PAP a appelé le Parlement européen à respecter ses engagements de non-ingérence dans les affaires africaines, contenus dans les différents textes signés entre les deux parlements".

(A.P)

Electricité et gaz

5 mds de DA de factures impayées à Bologhine (SADEG)

Le montant des créances liées au non paiement des factures d'électricité et du gaz par la clientèle de la direction de distribution d'électricité et du gaz de Bologhine (Alger) a atteint près de 5 milliards de dinars, a indiqué lundi cette direction. "En cette période de crise sanitaire, la société algérienne distribution d'électricité et du gaz (SADEG) a procédé à la suspension des coupures pour factures impayées ce qui a augmenté le niveau des créances qui ont atteint 4,93 milliards de dinars le 31 octobre dernier au niveau la direction de distribution de Bologhine", a indiqué la direction. Des "difficultés financières sont nées de cette situation, et ont affecté d'une part la trésorerie de la région qui œuvre à la pérennité des revenus sur toute la chaîne des intervenants dans ses métiers et, d'autre part, elles ont freiné la concrétisation des différents projets inscrits pour développer les réseaux électriques et gaziers", a souligné la même source. C'est pour cela, poursuit le communiqué, que



la direction de distribution de Bologhine invite, sa clientèle à s'acquitter de ses créances à travers les différents modes et formules de paiement afin d'éviter l'accumulation des factures et garantir la pérennité du service public.

"La clientèle pourra honorer ses factures soit à travers les bureaux de poste ou au niveau des agences commerciales de la direction (en espèce, par chèque ou par carte CIB)", a ajouté la même source.

Les factures d'électricité et du gaz peuvent être également réglées à travers le paiement par domiciliation CCP ou par le biais du paiement électronique(e-paiement) à travers le site web de la société www.sadeg.dz.

Dans le but de faciliter le paiement des factures, les clients peuvent se rapprocher des agences commerciales afin d'obtenir des calendriers de paiement qui seront négociés en fonction du nombre des factures, du montant des créances et de leur niveau de solvabilité", poursuit la direction de la Sadeg.

AMINE.O

Changement climatique

L'Algérie prépare un livre blanc sur les catastrophes naturelles

Le ministre de la Transition énergétique et des énergies renouvelables, Chems Eddine Chitour a annoncé, lundi à Alger, que son département préparait, en concertation avec les différents départements ministériels un livre blanc sur les impacts des catastrophes naturelles induites par les changements climatiques en Algérie.

Le document, qui sera présenté au gouvernement avant fin décembre, devrait comporter des données chiffrées sur les dégâts enregistrés et les impacts écologiques directs et indirects, a indiqué M. Chitour lors d'un point de presse, en marge d'une rencontre avec les représentants de différents ministères et organes publics concernés.

Outre les statistiques sur les pertes engendrées par les catastrophes naturelles, le document devrait également contenir des informations sur les efforts déployés par l'Algérie tant pour la réparation que pour la prévention des calamités.

La démarche préconisée consiste à recenser, depuis une vingtaine d'années, tous les dégâts induits par les changements climatiques d'une façon pluridimensionnelle.

Chaque département ministériel et/ou grande institution concernés sont invités à faire le point, à la fois des dégâts matériels, des pertes humaines, des incidences économiques et des Dégâts prévisibles, à court et à moyen termes.

Selon le ministre, le livre blanc, élaboré à la demande du gouvernement, a d'abord une finalité nationale qui permettra aux pouvoirs publics de mieux cerner les problèmes liés aux catastrophes naturelles afin de les prévenir ou, du moins, les gérer d'une manière plus efficace.

Mais, a-t-il poursuivi, ce document a également "une finalité internationale car il ser-

vira d'argument pour le pays qui entend défendre son projet de lutte contre la pollution et les changements climatiques au niveau des instances internationales en vue de bénéficier d'un appui financier de la part des Nations Unies.

"Statistiques et photos à l'appui, nous leur dirons : voici les dégâts des changements climatiques dus à la pollution que nous subissons et voici les efforts que nous consentons pour atténuer l'impact de de tout ces problèmes écologiques", a-t-il dit.

L'appui financier des instances onusiennes est nécessaire

Afin d'accélérer son processus en matière de transition énergétique et de lutte contre la pollution, l'Algérie "doit bénéficier de l'appui financier des instances onusiennes", a-t-il insisté en tenant à rappeler que "les grands pollueurs sont les grands pays industrialisés alors que ce sont les pays en voie de développement et les pays sous développés qui en subissent les conséquences".

Pour preuve, l'Afrique ne consomme pas plus de 2% de l'énergie mondiale mais elle est impactée par la pollution à hauteur de 40%, a-t-il argué, estimant qu'il est tout à fait légitime que le continent, dont l'Algérie, réclame une aide financière lui permettant l'atténuation des changements climatiques.

Pour faire entendre leur voix, a-t-il expliqué, les Africains doivent présenter un document illustrant les effets négatifs des changements climatiques que subissent et subiront leur pays tels les inondations, les crues, la sécheresse, la désertification, les incendies de forêts ou encore la baisse des rendements

agricoles et halieutiques, a-t-il énuméré.

Pour sa part, la représentante du ministère de l'Environnement, Mme Faiza Dahleb, a rappelé la mission du Comité national Climat, créée en 2015,

laquelle consiste à préparer l'Algérie à la ratification de l'accord de Paris en vertu duquel l'Algérie s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7%, tout en assurant sa disposition d'aller jusqu'à 22% de cet engagement si elle pouvait bénéficier des financements nécessaires et de toute l'assistance technique et de transferts de technologie.

Elle a également mis en avant le rôle du plan national Climat (intersectoriel) adapté par le gouvernement en septembre 2019, et qui consiste à intégrer des projets de lutte contre le changement climatique.

"Il y a eu 76 projets d'atténuation de l'impact du changement climatique dans différents secteurs et 63 projets d'adaptation", a-t-elle indiqué évoquant par ailleurs le problème financier qui se pose pour la concrétisation de certains projets.

Mme Dahleb a également mentionné les projets structurants tels le barrage vert et les projets locaux au niveau du littoral et des hauts plateaux ainsi qu'au niveau du sud, afin d'établir des plans adaptés pour chaque région. Outre le ministère de l'Environnement et celui des Affaires étrangères, la réunion sur le Livre blanc a regroupé plusieurs représentants de ministères dont l'Energie, les transports, l'Agriculture, les Ressources en Eau, l'Habitat, l'Intérieur, les finances, la Pêche, l'Enseignement supérieur, la Santé, la Culture et l'Education. L'élaboration de ce document a associé également les bureaux d'études et différentes institutions telles que l'Agence spatiale algérienne.

A.R

30 millions DA pour l'acquisition de l'oxygène médical (wilaya)

Les services de la wilaya de M'sila viennent d'octroyer courant cette semaine un montant de 30 millions DA pour l'acquisition de l'oxygène médical au profit des établissements hospitaliers impliqués dans la lutte contre le Covid-19, a-t-on appris lundi auprès de ces services.

Ce montant a été mobilisé du budget de wilaya 2020 dans le cadre des mesures visant à faire face à l'augmentation des cas de Covid-19 ayant atteint durant ce mois de novembre 321 dans la wilaya, ont précisé les mêmes services qui ont souligné que cette enveloppe sera répartie aux établissements de M'sila, Bousaâda, Sidi Aïssa, Ain el Melh, Magra, Bensrou et à la maternité Slimane Amirat qui totalisent ensemble 692 lits.

La même source a rappelé que la dotation en équipements de l'unité de dépistage du Covid-19 de M'sila a permis d'augmenter à 200 le nombre de tests quotidiens.

Des structures de la jeunesse et des sports et de la formation professionnelle et des hôtels ont été réquisitionnées à titre anticipatif pour palier à une éventuelle saturation des capacités d'accueil des établissements hospitaliers, est-il indiqué.

A.U

Mise en service d'un nouveau tronçon de la pénétrante Bejaia-Ahnif

Un nouveau tronçon de la pénétrante autoroutière Bejaia-Ahnif (Bouira) a été mis en service lundi portant le parcours total achevé de l'ouvrage à plus de 50 km sur un parcours global du projet fixé à 100 km, a annoncé la wilaya.

Ce nouveau tronçon joint le village agricole de Timezrit à la localité d'Amizour sur une distance de 10 km. Il constitue une section importante du projet, arrivé à un taux d'avancement de l'ordre de 80%. Celui-ci étant déjà opérationnel sur

une distance de 50 km et réparti sans discontinuer entre Ahnif et Akhnaq (Seddouk). Alors que, seulement une douzaine d'ouvrages entre akhnaq et Bejaia sont achevés sur un total comprenant exactement 21 unités dont les fameux tunnels de Sidi-Aich, avérés être un véritable nœud gordien.

Désormais, les deux galeries, mises en jonction depuis juin dernier sont au bout de leur peine. L'une est en phase de bétonnage et l'autre en paracheèvement de son creusement. Il

lui reste, selon les techniciens en place une centaine de mètres, étalés sur un parcours d'une distance de plus de 1.600 mètres.

Sur le lot route, il reste encore deux sections à réaliser. L'une devant joindre Amizour à Oued-Ghir (10 km) et l'autre devant rallier Oued-Ghir au port de Bejaia (10 km), soit un total de 20 km, étalés sur un parcours accessible, mais sujet, cependant, à des oppositions de particuliers.

L'inauguration de cette nouvelle section constitue une bonne nouvelles

pour les automobilistes, non seulement lassés par les embouteillages récurrents rencontrés sur la RN26 et les virages fastidieux traversés à hauteur de la zone d'El-khroub entre Remila et El-kseur, considéré comme une zone thrombose. Des bretelles y sont aménagées pour leur permettre de déborder directement depuis le village agricole de Timezrit vers l'autoroute et selon un parcours paysager, assurément l'un des plus chatoyants de la wilaya.

(A.P)

Aérien

Levée de la suspension des vols domestiques (Djerad)

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad a décidé la levée, dès dimanche 6 décembre, de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, a annoncé lundi un communiqué des services du PM. Cette mesure concernera la totalité des dessertes de/vers les wilayas du sud du pays et, dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays, précise le communiqué.

La décision vient en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune et au terme des consultations avec le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) et l'autorité sanitaire, souligne la même source. La levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique "demeure tributaire de la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des aéronefs, élaborés sur la base des recommandations des autorités de l'aviation civile et adoptés par le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19)", note le communiqué. A ce titre, les compagnies nationales de transport aérien sont chargées de multiplier les campagnes d'information en direction des usagers sur les mesures de prévention et de protection contenues dans les protocoles sanitaires et exigées pour les opérations d'embarquement et de transport.

(A.P)

Energies renouvelables Les projets réalisés jusqu'à 2020 (ENCADRE)

Un bilan des réalisations effectives dans le domaine des énergies renouvelables, établi par le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (CEREFE), fait ressortir l'installation d'une capacité totale d'environ 411 MWC jusqu'à 2020. Selon le premier rapport annuel du CEREFE, intitulé "Transition énergétique en Algérie: Leçons, état des lieux et perspectives pour un développement accéléré des énergies renouvelables", dont l'APS a obtenu une copie, l'Algérie a réalisé une capacité de 389,3 MWC en mode raccordé au réseau et 21,4 MWC en mode autonome (hors réseau).

L'ensemble des projets réalisés relèvent de programmes initiés par des institutions publiques et sont réalisés sur fonds propres de l'Etat. Voici la liste des installations de génération d'électricité à base de ressources renouvelables connectées au réseau, réalisées à ce jour :

-La centrale pilote hybride (gaz-solaire thermique à concentration) de Hassi-Rmel, dotée d'une capacité de 25 MWC, mise en service en 2011.

-La centrale pilote à base de solaire photovoltaïque de Ghar-daïa, d'une capacité de 1,1 MWC, mise en service en 2014.

-La centrale éolienne de Kabertène à Adrar, d'une capacité de 10,2 MWC, mise en service en 2014.

-Les centrales solaires photovoltaïques du programme lancé début 2014 par SKTM, d'une capacité globale de 343 MWC, mises en service en 2018.

-La centrale photovoltaïque de 10 MWC de Sonatrach à Bir Rebaa Nord près de Ouargla, mise en service en 2018.

Quant aux réalisations hors réseau, le CEREFE a recensé des installations solaires photovoltaïques de production autonome, d'un total de 21.374 KWc réparties sur 12 secteurs :

-Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire avec 9.146 KWc.

-Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural avec 4.197 KWc.

-Le ministère de la Défense nationale a cumulé des capacités avec 3.859 KWc.

-Le ministère du Transport et des Travaux publics avec 1.721 KWc.

-Le ministère de la Poste et de la Télécommunication avec 937 KWc.

-Le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial avec 612 KWc.

-Le ministère de l'Energie avec 343 KWc.

-Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville avec 256 KWc.

-Le ministère des Ressources en Eaux avec 244 KWc.

-Le ministère de Commerce avec 27 KWc.

-Le ministère de la Culture avec 20 KWc.

-Le ministère de l'Enseignement et de la Formation professionnels avec 12 KWc.

A noter qu'un nouveau programme de développement des énergies renouvelables a été lancé en 2020 avec l'objectif de réaliser une capacité de 16.000 MWC à l'horizon 2035, et ce, exclusivement à base de solaire photovoltaïque.

Ainsi, 15.000 MWC sont destinés à être produits par des centrales solaires connectées au réseau électrique national, dont une première tranche de 4.000 MWC est à réaliser à l'horizon 2024 alors que les 1.000 MWC restant sont à déployer en mode autonome à l'horizon 2030.

KARIM.O

Commerce

Prorogation pour 15 jours des mesures de fermeture de certaines activités (Djerad)



Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a décidé la prorogation, pour 15 jours, de la fermeture de certaines activités commerciales au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus (COVID-19), a indiqué lundi un communiqué des services du PM. Il a été ainsi décidé la prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours, des marchés de ventes des véhicules d'occasion au niveau de l'ensemble du territoire national. De même, M. Djerad a décidé la prorogation de la mesure de fermeture, pour 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités des salles omnisports et des salles de sport, des lieux de plaisance, de détente, des espaces récréatifs et de loisirs et des plages, des maisons de jeunes et des centres culturels, selon le communiqué. Le

Premier ministre a également décidé la prorogation de la mesure de limitation, pour 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de quinze (15) heures. Il s'agit du commerce des appareils électroménagers, du commerce d'articles ménagers et de décoration, du commerce de literies et tissus d'ameublement, du commerce d'articles de sport, du commerce de jeux et de jouets, des lieux de concentration de commerces, des salons de coiffure pour hommes et pour femmes ainsi que des pâtisseries et confiseries. Les cafés, restaurations et fast-food limitent leurs activités uniquement à la vente à emporter et sont également soumis à l'obligation de fermeture à partir de 15 heures, selon le communiqué. Toutefois, les

walis pourront "procéder à leur fermeture immédiate en cas d'infraction aux mesures édictées dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19". M. Djerad a aussi décidé la prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants. Ces décisions viennent en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et au terme des consultations avec le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) et l'autorité sanitaire.

(A.P)

Attar

L'Opep+ doit continuer ses efforts pour soutenir le marché pétrolier

Le ministre de l'Energie et président en exercice de la conférence de l'OPEP, Abdelmadjid Attar, a affirmé lundi que le chemin du rétablissement de l'économie mondiale restait long, et ce malgré le développement de vaccins anti-Covid-19, d'où la nécessité pour l'Organisation et ses alliés (l'Opep+) de continuer leur efforts pour soutenir le marché pétrolier.

"Les marchés ont réagi positivement ces derniers jours, alors que diverses sociétés pharmaceutiques ont fait des progrès positifs dans le développement et l'approbation d'un vaccin anti-COVID-19 sûr et efficace", a-t-il souligné dans son allocution d'ouverture de la 180ème réunion de la Conférence de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole qui se tient par vidéoconférence. Cependant, poursuit-il "un déploiement mondial de vaccins prendra du temps alors que ses effets commenceront probablement à se faire sentir de manière significative dans la seconde moitié de 2021".

Il a, dans ce cadre, souligné que l'économie mondiale est toujours en profonde récession avec une croissance fixée à moins 4,3% pour 2020.

La demande mondiale de pétrole

pour 2020 devrait baisser d'environ 9,8 mb/j alors que la deuxième vague de la pandémie et les verrouillages connexes freineront la demande, a-t-il encore signalé.

Les perspectives pour 2021 donnent un "optimisme prudent"

Cependant, en 2021, l'économie mondiale devrait renouer avec la croissance qui serait de 4,4%, alors que la croissance de la demande de pétrole devrait être de 6,1 mb/j, selon lui, a-t-il souligné. Il a ajouté que ces bonnes perspectives attendues pour 2021 donnent un "optimisme prudent et indiquent clairement que nous sommes sur la bonne voie".

M. Attar a, à cet égard, affirmé que "l'OPEP continue de soutenir le marché mondial du pétrole, en coopération avec les pays partenaires de la Déclaration de coopération, qui en est maintenant à sa quatrième année".

Il a également affirmé que la réunion de ce lundi a de nombreuses questions cruciales à discuter, notamment que l'Organisation cherchait à faire ce qui est le mieux pour ses pays membres, pour l'industrie et pour l'économie mondiale.

M. Attar n'a pas manqué de sou-

ligner que l'attention du monde sera concentrée sur l'Opep et que ses décisions seront très attendues. Il a, dans ce sillage, ajouté: "lorsque la Doc a été signé en décembre 2016, personne n'aurait imaginé qu'elle durerait 4 ans, et encore moins contribuerait à faire face à la plus grande crise à laquelle le marché pétrolier a été confronté depuis la Seconde Guerre mondiale".

"Nos efforts combinés à travers l'ajustement de production le plus grand et le plus long de l'histoire continuent de fournir une base vitale de stabilité sur le marché à un moment critique de l'histoire", a-t-il soutenu.

Selon lui, les contributions positives de la DoC continuent d'être reconnues par les dirigeants mondiaux, qui soutiennent pleinement nos efforts sur la scène mondiale. dernière, où il a été fait référence au "rôle effectif de l'OPEP+ en tant que force stabilisatrice sur les marchés de l'énergie".

Le ministre n'a pas manqué de féliciter l'Arabie saoudite pour le leadership dont elle a fait preuve dans la conduite du G20, tout en saluant "la résilience, l'engagement et la persévérance" de l'Opep.

K.O

MOSTAGANEM Démantèlement de deux réseaux de trafic de drogue



Les services de la Sûreté de wilaya de Mostaganem ont démantelé deux réseaux criminels composés de 10 personnes, spécialisés dans le trafic de drogue dure (cocaïne) et de psychotropes, a-t-on appris lundi auprès de ce corps de sécurité. Le chef de la Brigade de recherche et d'investigations (BRI) du service de wilaya de la police judiciaire, le lieutenant Mohamed Kheither, a indiqué, à l'APS, que les deux opérations se sont soldées par la saisie de près de 10 grammes de cocaïne et plus de

2.200 comprimés psychotropes, ainsi que trois véhicules, des sommes en dinars et en devises étrangères, des téléphones mobiles et une arme blanche. Selon le responsable, le premier réseau est composé de 3 personnes arrêtées par la BRI, qui a saisi une quantité de drogue dure, à savoir 9,5 grammes de cocaïne d'une valeur de 170.000 DA. Le second réseau composé de 7 personnes a été démantelé suite à l'exploitation d'informations et la perquisition des domiciles des suspects, qui s'est

soldée par la découverte d'une quantité de 2.208 comprimés psychotropes, ainsi que des sommes de 170.000 DA, de 205 euros et de 55 dinars tunisiens considérés comme des revenus du trafic de drogue, a-t-il ajouté. Lors de l'opération, 3 personnes ont été arrêtées et un véhicule a été saisi, ainsi qu'une arme blanche de grand format, a poursuivi le responsable, relevant que 4 mis en cause sont en fuite et six ont été présentés lundi, devant le procureur de la République près le tribunal de Mostaganem. (A.O)

Tissemsilt

Plus de 30 interventions de la protection civile lors des dernières intempéries

Les éléments de la protection civile dans la wilaya de Tissemsilt ont effectué plus de 30 interventions lors des dernières intempéries marquées par de fortes averses le week-end dernier, a-t-on appris lundi auprès des services de ce corps. La même source a indiqué à l'APS, que les agents de la protection civile sont intervenus pour ouvrir le tronçon de la route nationale (RN 14) au niveau

des zones de "Ghezlia" et "Ouled Aïcha" dans la commune de Lardjem, qui était encombré de boue et de pierres en raison des torrents. Ils ont également procédé au pompage des eaux pluviales de l'intérieur d'une habitation sise à la cité "Chahid Mohamed Latab", ainsi qu'au sein d'immeubles de la cité "17 octobre" et au niveau de la polyclinique de la ville de Lardjem, en plus du drainage des eaux plu-

viales qui se sont accumulées au niveau des routes urbaines de la ville de Ammari, a-t-on encore fait savoir. Une autre intervention des agents de la protection civile a consisté à la réouverture des routes communales conduisant aux douars de "Ouled Aïcha", "Zegharich", "Doukal" et "Ghezlia" dans la commune de Lardjem. A.M

M'sila/Covid-19

30 MILLIONS DA POUR L'ACQUISITION DE L'OXYGÈNE MÉDICAL



Les services de la wilaya de M'sila viennent d'octroyer courant cette semaine un montant de 30 millions DA pour l'acquisition de l'oxygène médical au profit des établissements hospitaliers impliqués dans la lutte contre le Covid-19, a-t-on appris lundi auprès de ces services. Ce montant a été mobilisé du budget de wilaya 2020 dans le cadre des mesures visant à faire face à

l'augmentation des cas de Covid-19 ayant atteint durant ce mois de novembre 321 dans la wilaya, ont précisé les mêmes services qui ont souligné que cette enveloppe sera répartie aux établissements de M'sila, Boussaâda, Sidi Aïssa, Ain el Melh, Magra, Bensrou et à la maternité Slimane Amirat qui totalisent ensemble 692 lits. La même source a rappelé que la dotation en équipements de l'unité

de dépistage du Covid-19 de M'sila a permis d'augmenter à 200 le nombre de tests quotidiens. Des structures de la jeunesse et des sports et de la formation Professionnelle et des hôtels ont été réquisitionnées à titre anticipatif pour palier à une éventuelle saturation des capacités d'accueil des établissements hospitaliers, est-il indiqué. (A.P)

Batna

Démantèlement d'un réseau de falsification des dossiers de base de véhicules à Barika

Un réseau criminel spécialisé dans la falsification des dossiers de base de véhicules de contrebande a été démantelé par les éléments de la gendarmerie nationale de Barika (Batna), a-t-on appris lundi auprès du groupement territorial de ce corps constitué. Agissant sur informations relatives aux activités de ce réseau, les opérations d'enquête et d'investigation sur une série de crimes qui avait fait 9 victimes ont conduit au démantèlement du réseau de personnes impliquées dans ce crime de faux et usage de faux et acquisition par voie illégale de véhicules étrangers, a indiqué la même source. Aussi, 10 personnes, âgées entre 29 et 51 ans dont trois sont en fuite sont impliquées dans ce réseau, a ajouté la même source qui a précisé que par usurpation d'identité d'autrui et utilisation d'une fausse pièce d'identité, des dossiers de base de véhicule étaient déposés avec la complicité d'un ancien fonctionnaire de la wilaya d'Alger (actuellement interpellé). Les mis en cause falsifiaient les documents de véhicules en exploitant la précarité sociale de certaines personnes qui leur prêtaient leurs noms pour enregistrer les véhicules en contrepartie de sommes d'argent modiques avant de se désister lorsqu'une victime était trouvée, a-t-on fait savoir. Plusieurs véhicules dont un camion ont été saisis dans le cadre de cette affaire dans laquelle les mis en cause sont poursuivis pour "constitution d'association de malfaiteurs, faux et usage de faux, usurpation d'identité d'autrui, arnaque, contrebande de véhicules d'origine étrangère", a-t-on ajouté. Parmi les accusations figurent aussi "la cession de véhicules sans autorisation de l'administration des douanes", "achat et immatriculation de véhicules d'origine étrangère en violation des dispositions légales", "abus de fonction" et "saisie par fraude de données au système de traitement automatique", selon la même source. (A.P)

Constantine/ Covid -19

Plus de 40 UDS pour le contrôle du protocole sanitaire dans les établissements scolaires

Plus de 40 unités de dépistage et de suivi (UDS) assurent le contrôle du protocole sanitaire mis en place au niveau des établissements scolaires de la wilaya de Constantine, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, a-t-on appris lundi, du directeur local de l'éducation, Mohamed Bouhali. Ce contrôle de protocole sanitaire, organisé en étroite collaboration avec les directeurs des établissements et des inspecteurs de l'éducation consiste à sensibiliser sur le comportement et les bons gestes à adopter mais aussi à diffuser des informations relatives à toutes les initiatives entrant dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la COVID-19, a précisé le même responsable. Le personnel des UDS veille également au contrôle de l'utilisation des moyens de protection à savoir la bavette, le gel hydro-alcoolique en plus du respect de la distanciation sociale, parmi les élèves et le personnel des structures d'éducation, a-t-on noté. De son côté, le directeur local de la santé et de la population par intérim, Adil Daas a indiqué à l'APS, "qu'aucun cas d'hospitalisation parmi les enseignants ou les élèves n'a été signalé jusqu'à présent et ce depuis la rentrée scolaire". La wilaya de Constantine dispose actuellement de 48 UDS, totalisant 70 médecins généralistes, 53 conseillers psychologues et 83 agents paramédicaux, réparties sur les 12 communes et prennent en charge les problèmes de santé des élèves au sein des établissements scolaires, selon les données des services de la santé. (A.P)

Oum El Bouaghi

Remise "avant fin 2020" des clés de 500 logements AADL

Les clés de 500 logements de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), seront remises à leurs bénéficiaires "avant fin 2020" dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, a indiqué lundi, le directeur local du logement, Fodil Benyounès. Les travaux de réalisation de ce quota de logements, affichent un taux d'avancement de plus de 95%, a-t-il déclaré à l'APS, précisant que ces logements AADL sont implantés à la sortie Est du chef-lieu de wilaya. Le même responsable a fait état, dans ce contexte, de 550 unités similaires en cours de réalisation à Ain Beida (26km à l'Est d'Oum El Bouaghi), ajoutant que la réception de ces logements est prévue "pour le début de l'année prochaine". Un quota de 1.269 logements AADL sera lancé en réalisation "prochainement" à la ville d'Oum El Bouaghi, a rappelé la même source, indiquant que les entreprises chargées de la réalisation de ces logements ont été désignées et que les chantiers seront lancés une fois le marché visé. (A.P)

Ouargla

Des peines jusqu'à un an d'emprisonnement à l'encontre de passeurs de migrants



Des peines allant jusqu'à un an d'emprisonnement ont été prononcées lundi par le tribunal criminel d'appel d'Ouargla dans une affaire de facilitation de déplacement de migrants clandestins, dans le cadre d'une bande criminelle organisée.

Deux individus répondant aux initiales d'A.D et H.Ch ont écopé d'une année de prison ferme pour facilitation de déplacement de migrants clandestins, dans le cadre d'une bande criminelle organisée, ainsi que pour le délit de conduite d'un véhicule sans permis concernant H.Ch, et la confiscation des objets saisis en leur possession.

Dans la même affaire, les dénom-

més M.B, Ch.F, Ch.L, et K.B ont été acquittés, les charges pesant sur eux n'ayant pas été prouvées.

Selon l'arrêt de renvoi, l'affaire remonte à l'an dernier, lorsque, agissant sur informations parvenues à Ghardaïa concernant la facilitation du déplacement de migrants clandestins entrés illégalement en territoire national, les éléments de la Gendarmerie nationale ont intercepté dans un barrage routier à Hassi-Lefhal un minibus conduit (sans permis) par H.Ch et transportant un groupe de migrants de différentes nationalités africaines, dont une bonne partie a réussi à prendre la fuite.

Un autre individu (A.D) arrêté dans

le cadre de la même affaire, et qui servait d'éclaireur au chauffeur du minibus. Les investigations ont démontré, sur la base de leurs communications téléphoniques, que les quatre autres mis en cause (M.B, Ch.F, Ch.L et K.B) se partageaient les rôles dans cette affaire de déplacement de migrants clandestins, moyennant des sommes de 5.000 DA que devait verser chacun des migrants. Le représentant du ministère public a requis dans cette affaire une peine d'une (1) année de prison ferme, assortie d'une amende de trois (3) millions DA, à l'encontre de chacun des mis en cause.

A.E

Saida

Plantation de plus de 330.000 arbustes (Conservation des forêts)

Les services de la Conservation des forêts de Saida comptent planter 334.000 arbustes jusqu'à mars prochain pour régénérer le couvert végétal et remplacer des surfaces détruites par les incendies, a-t-on appris lundi auprès de cette instance.

L'opération, lancée la semaine dernière, touchera différents espaces boisés de la wilaya endommagés par les incendies enregistrés en juillet dernier dont une superfi-

cie de 513 hectares à la forêt de Sid Ahmed Zeggai située à la sortie-ouest du chef-lieu de wilaya, a-t-on indiqué. La Conservation des forêts a procédé, jusqu'à ce jour, à la plantation de 8.000 arbustes de pin d'Alep en zones boisées sur une surface de 6 ha. Les mêmes services ont mobilisé pour la réussite de ce programme, élaboré par la Conservation des forêts en collaboration avec l'Entreprise nationale de génie rural, tous les moyens hu-

ains et matériels nécessaires.

A noter que 145.300 arbres fruitiers ont été plantés l'année dernière à travers de vastes espaces boisés de la wilaya, soit sur 395 ha. Cette opération a porté sur la mise en terre de 17.400 pistachiers, 3.400 amandiers et 124.500 caroubiers.

La wilaya de Saida recense une superficie boisée globale de 158.783 ha, selon la Conservation des forêts.

(A.P)

Tiaret

l'exposition nationale virtuelle d'arts plastiques de sensibilisation sur la Covid-19 prend une dimension arabe

L'exposition nationale virtuelle d'arts /plastiques sur la sensibilisation sur la pandémie du coronavirus, organisée par l'Association "Lamassat" (touches) d'arts et de créativité de Tiaret, a pris une dimension arabe, a-t-on appris lundi auprès des organisateurs.

Le président de l'Association, Abdelhafid Boudouaya a indiqué que cette exposition, organisée en collaboration avec la Direction de la culture de la wilaya de Tiaret du 29 novembre au 5 décembre prochain dans le cadre de la sensibilisation des risques du coronavirus sous le

slogan "Dessine ton masque", enregistre la participation de 50 artistes de 9 pays arabes dont l'Algérie.

Cette manifestation enregistre la participation de 20 artistes en tant qu'invités d'honneur du Maroc, de la Tunisie, d'Egypte, de la Jordanie, de la Palestine, du Yemen, de la Syrie et d'Irak, a-t-on précisé.

L'organisation de cette exposition repose sur des plateformes des réseaux sociaux pour permettre à l'artiste de contribuer à la sensibilisation contre la pandémie et à transmettre des messages exhortant au respect des mesures préventives,

a-t-on fait savoir.

M. Boudouaya a souligné que l'exposition comporte un concours de la meilleure œuvre artistique liée à la sensibilisation sur la Covid-19. Les lauréats seront honorés lors d'une cérémonie artistique à Tiaret après l'amélioration de la situation sanitaire et leurs œuvres artistiques seront exposées dans la wilaya.

La participation au concours est limitée aux Algériens. Les artistes des pays arabes participent en tant qu'invités d'honneur, a-t-on indiqué.

A.R

Batna

Pr. Leila Mekhnach installée à la tête de l'Ecole nationale supérieure des énergies renouvelables

La professeure Leila Mekhnach a été installée dimanche à la tête de l'Ecole nationale supérieure des énergies renouvelables, de l'environnement et du développement durable à l'Université de Batna II (Mustapha Benboulaïd), a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Organisée à l'Université de Batna II, la cérémonie d'installation a été présidée par le directeur général de l'Enseignement et de la Formation supérieurs au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Boualem Saidani, en présence du wali de Batna, Toufik Mezhoud, des recteurs des universités Batna I et II, et nombre de cadres de l'Ecole. L'accent a été mis, à cette occasion, sur l'importance de cette école dédiée à la formation dans le domaine des énergies renouvelables et propres. Première du genre au niveau national, l'Ecole qui porte le nom du chercheur et ancien ministre de l'Enseignement supérieur, feu Abdelhak Bererhi, avait été inaugurée par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad lors de sa dernière visite dans la wilaya de Batna le 21 octobre dernier.

A.R

Tribunal de Rouiba

Les victimes de l'accusé Halimi Mohamed appelées à se manifester (Sûreté nationale)

Le juge d'instruction près le tribunal de Rouiba (Est Alger) a invité toute personne ayant été victime de l'accusé Halimi Mohamed à se rapprocher des services de la 2e chambre près la même juridiction aux fins de dépôt de plainte, a indiqué dimanche un communiqué des services de la Sûreté de wilaya d'Alger.

Après avoir pris connaissance du dossier de Halimi Mohamed, poursuivi pour usurpation de qualité dont les conditions d'octroi sont fixées par les pouvoirs publics, le juge d'instruction à la 2e chambre près le tribunal de Rouiba invite toute personne ayant été victime d'escroquerie ou ayant traité avec l'accusé, à se rapprocher de ses services au niveau de la même juridiction aux fins de dépôt de plainte, précise la même source.

Mascara

130 familles bénéficient de l'électrification rurale dans la commune de Ghrous



Pas moins de 130 familles de la commune de Ghrous (wilaya de Mascara) ont bénéficié lundi d'un raccordement au réseau d'électrification rurale, a-t-on appris de la chargée de l'information à la direction de la Société de distribution de l'électricité et du gaz de la wilaya. Un réseau d'électrification rurale a été mis en service au profit de 130 familles résidant dans le village de Heraizia et la commune de Ghrous, a indiqué Latifa Abdelwahab, précisant que le projet a été doté d'une enveloppe de 27 millions DA financée par le Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales. L'opération permet, selon la responsable, de mettre fin au problème de coupures fréquentes et d'alimenter en électricité les habitants des deux zones distantes de 60 kilomètres du chef-lieu de wilaya et considérées comme zones d'ombre. Les services de la wilaya de Mascara ont annoncé dernièrement l'achèvement du raccordement de 66 centres d'habitat répartis sur 29 communes au réseau d'électrification rurale. Ces projets ont été financés par la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales par une enveloppe de 390 millions DA.

(A.P)

Covid-19

Prolongement du confinement partiel à domicile dans 34 wilayas à partir du 2 décembre

Le gouvernement a décidé lundi le prolongement du confinement partiel à domicile dans 34 wilayas du pays pour une durée supplémentaire de quinze jours à partir du 2 décembre prochain dans le cadre des mesures prises au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus (COVID-19), indique un communiqué des services du Premier ministre dont voici le texte intégral : "En application des instructions de Monsieur le Président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, Chef Suprême des Forces Armées, Ministre de la Défense Nationale et au terme des consultations avec le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) et l'autorité sanitaire, le Premier Ministre Monsieur Abdelaziz Djerad a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus (COVID-19).

Ces mesures s'inscrivent dans la même démarche engagée par les pouvoirs publics, basée sur la prudence, la progressivité et la flexibilité. Elles visent à préserver la santé des citoyens et à les prémunir contre tout risque de propagation du Coronavirus (COVID-19) et seront adaptées, à chaque fois que de besoin, en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

Ces mesures se déclinent comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

- La mesure de confinement partiel à domicile de vingt heures (20) jusqu'au lendemain à cinq (5) heures du matin est applicable pour les trente quatre (34) wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras Tipaza et Ain Temouchent.
- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les quatorze (14) wilayas suivantes : Chlef, Béchar, Tamenghasset, Djelfa, Saïda, Skikda, Sidi Bel Abbes, Mascara, El-Bayadh, Mila, Ain-Defla, Naâma, Ghardaïa et Relizane.
- Les walis peuvent, après accord des autorités compétentes, prendre toutes mesures qu'exige la situation sanitaire de chaque wilaya, notamment l'instauration, la modification ou la modulation des horaires, de la mesure de confinement à domicile partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs communes, localités ou quartiers connaissant des foyers de contami-



nation.

- Ces mesures de confinement sont applicables, à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de quinze (15) jours.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers :

- La levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique.
- Cette mesure, qui sera applicable à compter du dimanche 6 décembre 2020, concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays.
- La levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique demeure tributaire de la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des avions, élaborés sur la base des recommandations des autorités de l'aviation civile et adoptés par le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19).
- A ce titre, les compagnies nationales de transport aérien sont chargées de multiplier les campagnes d'information en direction des usagers sur les mesures de prévention et de protection contenues dans les protocoles sanitaires et exigées pour les opérations d'embarquement et de transport.

3. Pour les mosquées :

Le Gouvernement a relevé une bonne application des mesures de

prévention et de protection édictées au niveau des mosquées autorisées à accueillir les fidèles (d'une capacité de plus de 1.000 fidèles) et une discipline exemplaire des citoyens qui ont veillé constamment au respect de toutes les mesures barrières (distanciation sociale, port obligatoire du masque, tapis personnel, mesures d'hygiène,...).

Ainsi et en continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).

L'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles s'effectue par arrêté du wali, affiché à l'entrée des mosquées. Elle sera applicable à compter du mercredi 2 décembre 2020.

L'ouverture programmée des mosquées doit se faire sous le contrôle et la supervision des directeurs de wilaya des affaires religieuses et des wakfs, à travers les fonctionnaires de la mosquée et les comités des mosquées, et ce en étroite coordination avec les services de la protection civile et des APC et le concours des comités de quartiers et du mouvement associatif local. L'ouverture des mosquées s'effectue dans le respect du même dispositif préventif d'accompagnement, mis en place pour les mosquées accueillant plus de 1.000 fidèles. Les walis peuvent, en outre, prendre des mesures de prévention et de protection, en tant que de besoin, par arrêté et procéder à des inspections inopinées pour s'assurer de l'observation du dispositif mis en place.

4. Pour les activités

commerciales :

- La prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de quinze (15) jours, des marchés de vente des véhicules d'occasion au niveau de l'ensemble du territoire national.
- La prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de quinze (15) jours et dans les trente quatre (34) wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : les salles omnisports et les salles de sport, les lieux de plaisance, de détente, les espaces récréatifs et de loisirs et les plages, les maisons de jeunes.
- La prorogation de la mesure de limitation, pour une période de quinze (15) jours et dans les trente quatre (34) wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de quinze (15) heures.
- Les activités concernées par la mesure de limitation du temps d'activités sont : le commerce des appareils électroménagers, le commerce d'articles ménagers et de décoration, le commerce de literies et tissus d'ameublement, le commerce d'articles de sport, le commerce de jeux et de jouets, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure pour hommes et pour femmes, les pâtisseries et confiseries.
- Les cafés, restaurations et fast-food limitent leurs activités uniquement à la vente à emporter et sont également soumis à l'obligation de fermeture à partir de 15 heures.
- Toutefois, les walis pourront procéder à leur fermeture immédiate en cas d'infraction aux mesures édictées dans le cadre de la lutte

contre la propagation du COVID-19.

- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

Par ailleurs, le Gouvernement rappelle toujours la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial, notamment la célébration de mariages et de circoncision et autres événements tels que les regroupements au niveau des cimetières, lesquels constituent des facteurs de propagation de l'épidémie. De même qu'il tient à rappeler l'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions. Les walis veilleront au respect de cette interdiction et de l'application des sanctions réglementaires à l'encontre des contrevenants ainsi que les propriétaires des lieux accueillant ces regroupements.

Pour ce qui est des procédures inhérentes aux actes de mariage au niveau des sièges des communes, celles-ci doivent se dérouler de manière organisée. Dans ce cadre, les walis devront veiller à ce que les cérémonies de conclusion de l'acte de mariage se déroulent dans des espaces adéquats, s'effectuent après prise de rendez vous et se limitent strictement aux principaux concernés.

Enfin et face à cette situation que connaît le pays au plan de l'évolution de la situation épidémiologique, le Gouvernement réitère ses appels à la prudence et à la discipline en direction des citoyens qui doivent poursuivre leur mobilisation pour lutter contre la propagation de cette épidémie et relever ce défi sanitaire.

M.L

L'obésité pourrait dépasser le tabagisme comme principale cause évitable de cancer



Le tabagisme est en tête de liste des causes évitables du cancer depuis des décennies. Mais cette tendance pourrait évoluer : l'obésité pourrait rapidement occuper la première place chez les femmes, alertent des médecins britanniques. Les facteurs de risque du cancer sont généralement dissociés en deux groupes, les facteurs évitables et les facteurs non évitables. Les premiers sont liés au mode de vie (tabac, alimentation, soleil) et le second à des facteurs dits « internes » comme l'âge et l'hérédité. L'institut national du cancer l'affirme : 40% des cancers résultent de l'exposition à ces facteurs de risque évitables. Et si le tabac est actuellement considéré comme le premier d'entre eux, un récent rapport indique que l'obésité sera bientôt tout aussi en cause chez les femmes. Rédigé par le Cancer Research UK, ce dernier af-

firme en effet que l'obésité devrait dépasser le tabagisme en tant que facteur de risque dans ce domaine dans 25 ans. Les projections des chercheurs établissent que dans seulement 17 ans (2035), 10% des cancers chez les femmes (environ 25 000 cas) en Grande-Bretagne pourraient être causés par le tabagisme et 9% (environ 23 000 cas) par un excès de poids. Mais d'ici 2043, si cette tendance se poursuit, l'excès de poids pourrait causer plus de cas de cancer que le tabagisme chez les femmes. Le constat n'est pas le même pour les hommes car l'écart entre l'obésité et le tabac en tant que causes majeures de cancer devrait se réduire beaucoup plus tard que chez les femmes. « Et comme plus d'hommes fument, ils sont plus susceptibles de présenter des cancers liés au tabac », expliquent-ils dans un communiqué.

Acide gras polyinsaturé

Le syndrome extrapyramidal (différent du syndrome pyramidal) se caractérise par trois symptômes principaux :

Symptômes du syndrome extrapyramidal

- une akinésie : mouvements lents et rares, face figée avec peu de clignements d'yeux ;
- une hypertonie (rigidité) ;
- un tremblement au repos : surtout aux extrémités des membres supérieurs, il disparaît pendant le sommeil et les mouvements volontaires.

Le rôle des neuroleptiques

Les autres symptômes du syndrome extrapyramidal sont : des anomalies de la posture (dos courbé, tête en avant...) ou de la

marche, des problèmes pour parler, écrire et un syndrome dépressif.

Des médicaments, tels des neuroleptiques, peuvent provoquer des symptômes extrapyramidaux.

Syndrome extrapyramidal et syndrome parkinsonien

Le syndrome extrapyramidal comprend le syndrome parkinsonien (avec la maladie de Parkinson et d'autres syndromes) mais aussi des mouvements involontaires. Il est lié à un dysfonctionnement du système dopaminergique.

De manière générale, le syndrome extrapyramidal correspond à une atteinte du système extrapyramidal qui comprend : noyau caudé, putamen, pallidum, thalamus, corps de Luys, locus niger.

Le yoga permet de combattre le stress, néfaste pour le cerveau

D'autres régions comme le cortex préfrontal et le cortex cingulaire ont tendance à être plus grandes ou plus efficaces chez ceux qui pratiquent régulièrement le yoga. « Le cortex préfrontal participe à la planification, à la prise de décisions, à la gestion multitâche, à l'évaluation et au choix des options. Le cortex cingulaire, ainsi que l'amygdale, font partie du système limbique et jouent le rôle central dans la gestion des émotions, l'apprentissage et la mémoire », ajoutent les chercheurs. Enfin, les études révélaient aussi que les changements cérébraux observés chez les pratiquants de yoga sont associés à de meilleures performances cognitives et à une meilleure régulation émotionnelle. Reste que les scientifiques ne parviennent pas exactement à expliquer comment cette pratique peut affecter le cerveau. « Le yoga n'est pas de nature aérobie, il doit donc y avoir d'autres mécanismes menant à ces changements cérébraux », souligne le Pr Neha Gothe. Parmi l'hypothèse la

plus probable, l'amélioration de la régulation émotionnelle serait la clé des effets positifs du yoga sur le cerveau. Selon elle, « des études établissent un lien entre le stress chez l'homme, le rétrécissement de l'hippocampe et de moins bonnes performances aux tests de mémoire. Dans une étude précédente, nous avons constaté que ceux qui avaient fait du yoga pendant 8 semaines avaient une réponse atténuée au stress. » Le yoga serait donc une pratique très efficace pour aider les personnes atteintes ou non de troubles anxieux à gérer leur stress. « Le yoga aide à améliorer la gestion émotionnelle, diminuer le stress, l'inquiétude et la dépression. Et cela semble améliorer le fonctionnement du cerveau », conclut Neha Gothe. Les chercheurs estiment néanmoins qu'il est nécessaire de mener des recherches plus approfondies sur cette thématique, et recommandent notamment d'inciter les participants à pratiquer le yoga pendant plusieurs mois.

B.Meriem

Les voyages forment-ils à l'entrepreneuriat ?

Ils sont nombreux les entrepreneurs qui au cours d'un voyage à l'étranger ont trouvé l'inspiration. Souvent parce qu'ils ne pouvaient pas obtenir ce dont ils avaient besoin mais aussi parce que certains produits ou services n'existaient pas dans l'hexagone et se révélaient fort judicieux pour se déplacer par exemple. Si l'on regarde ne serait-ce que les concepts culinaires, ils sont pléthores dans notre pays. Vous pouvez dîner au Brésil tout en restant dans votre quartier ! Mais pas que. Il y a le goût d'ailleurs, l'idée que ce qui fait ailleurs est mieux que chez nous ! On revient d'un voyage avec des images plein la tête et des idées qui peuvent devenir les licornes de demain. Vous avez l'intention de voyager, de découvrir d'autres cultures, de connaître les usages et les coutumes d'un autre pays, et pourquoi pas d'entrer en contact avec le monde des affaires au sein de ce pays ? Mais vous vous posez la question de savoir si la découverte d'un autre pays, si un voyage en-dehors de vos frontières, peut vous être utile dans le cadre de votre volonté d'entrepreneuriat ? Voici quelques éléments de réponse.

Les voyages forment la jeunesse... et les entrepreneurs !

Parce qu'un entrepreneur, un chef d'entreprise, un dirigeant, est avant tout celui qui a l'âme de l'explorateur-aventurier, prêt à risquer gros pour découvrir de nouvelles choses et mener sa barque à bon port, le voyage est forcément un atout pour celui qui veut lancer son projet d'entreprise, à condition qu'il soit mené avec le goût de la découverte et de la curiosité. Mener une entreprise n'est rien d'autre que la faire voyager dans le monde des affaires et l'amener sur les terres vierges de la réussite. Force est de

constater que les voyages forment les personnes motivées à l'entrepreneuriat, leur inculquent le goût de l'aventure, de la curiosité et de la découverte. Les exemples qui montrent à quel point le voyage reste une opportunité majeure pour toutes les personnes désireuses de se lancer dans l'entrepreneuriat sont légions : Steve Jobs a pris l'initiative de réaliser un voyage de sept mois en Inde, au cours duquel il a trouvé l'illumination qui fit de lui un des plus grands entrepreneurs de la planète. Dans un autre domaine, Claire Cano, co-fondatrice de LuckyLoc.com, a eu l'idée de son entreprise après un voyage enthousiasmant en Nouvelle-Zélande. Une aventure sans laquelle, selon ses mots, elle n'aurait jamais eu la volonté de créer son entreprise. Cette ancienne étudiante d'HEC a découvert là-bas le concept du « drive away » et a décidé d'importer l'idée.

Un seul mot d'ordre : osez !

Un voyage est donc certainement quelque chose de formateur pour tout chef d'entreprise en devenir, qu'il ait lieu à l'autre bout du monde ou dans un pays limitrophe. L'essentiel est de pouvoir exprimer toute l'étendue de sa curiosité et de sa motivation à découvrir de nouvelles choses, et pourquoi pas trouver le projet que vous ramèneriez au chaud dans vos valises pour mieux l'exploiter dans votre pays d'origine.

Alors vous, chefs d'entreprise en devenir ou dirigeant désireux de se lancer dans une nouvelle aventure, n'hésitez pas et prenez vos valises pour faire un petit tour de monde et voir ce qui se passe de l'autre côté du globe. Parce que les voyages forment la jeunesse mais aussi les entrepreneurs !

K.Amel

Start-up, un embryon d'entreprise

La création et le développement d'un business sur le web comporte de nombreux aspects, souvent représentés par des chiffres. Comprendre et maîtriser ces données apparaît comme l'une des clés de la pérennité d'une entreprise digitale aujourd'hui. S'appuyer sur ces métriques présente deux avantages incontestables : comprendre les succès et échecs de votre affaire, mais aussi et surtout vous préparer à l'avenir de la bonne manière. Ces chiffres magiques sont présents tout autour de vous, il peut s'agir par exemple de votre nombre de visiteurs, d'abonnés à votre newsletter, de fans sur les réseaux sociaux... Chaque donnée présente un intérêt potentiel qui n'attend que d'être exploité.

S'appuyer sur des métriques

Aujourd'hui quand on parle d'un site internet, des chiffres s'imposent : nombre de visiteurs par jour, par mois, nombre de clics, durée de la visite d'un site web... Et ces chiffres sont loin d'être anodins car ils sont le reflet de votre visibilité » et notoriété.

Vous devez apprendre à suivre votre instinct... sans oublier de vous appuyer sur des chiffres ! S'imposer sur internet nécessite aujourd'hui de compter avec des statistiques et des études. Eclairage.

Repérer les bons chiffres

La quantité de métriques concernant votre entreprise paraît évidemment colossale et les traiter dans leur intégralité pourrait représenter une perte de temps. La première étape consiste à déterminer quelles sont les données les plus importantes pour vous. Vous devez analyser votre secteur et en déduire quels en sont les aspects les plus cruciaux. Le propriétaire d'un site e-commerce accordera ainsi plus d'importance à son taux de conversion que le gérant d'une agence de communication,

qui analysera plus en détail le nombre de visiteurs sur ses réseaux sociaux.

Établir un suivi

Après avoir compris quels sont les axes les plus importants pour le développement de votre entreprise, il semble encore nécessaire d'organiser toutes ces données pour y voir plus clair. L'un des moyens les plus simples consiste à établir un tableau comprenant toutes vos métriques principales, qu'il vous faudra étudier au fil du temps. Un suivi hebdomadaire vous permettra de comprendre en direct la progression de votre société, tandis qu'une analyse mensuelle vous permettra de prendre du recul et d'adopter un point de vue global.

Prendre des décisions

Comprendre vos métriques est une bonne chose, mais le véritable but reste d'utiliser ces données pour booster votre business. Fixez-vous des objectifs en fonction de vos résultats et n'hésitez pas à faire participer vos collaborateurs ! Cela les poussera à vous aider. Attention à ne pas tomber dans certains pièges. Les données que vous avez récoltées demeurent utiles pour visualiser l'évolution de votre activité, mais il ne s'agit pas d'objets prévisionnels ! Si l'un de vos secteurs d'activité affiche un chiffre croissant de semaine en semaine, ne vous contentez pas d'observer cette donnée avec satisfaction. Au contraire, analysez ce chiffre, demandez-vous depuis quand il croît et définissez pourquoi. Les deux questions que vous pouvez alors vous poser sont les suivantes : « comment l'améliorer encore ? » et « semble-t-il possible d'appliquer ces stratégies à une autre ? ». Une fois que vous maîtriserez l'art et la manière de faire parler les données, vous pourrez comprendre et gérer de nombreux aspects de votre entreprise.

ETATS-UNIS : LE RECOMPTAGE DES VOIX DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DANS LE WISCONSIN SE TERMINE, CONFIRMANT LA VICTOIRE DE JOE BIDEN

La victoire du président élu américain Joe Biden dans l'Etat américain du Wisconsin a été confirmée dimanche après que deux des plus importants comtés de l'Etat eurent achevé le recomptage des bulletins de vote sans trouver de différence majeure avec le premier décompte. L'avance de l'ancien vice-président démocrate sur le président sortant Donald Trump dans cet Etat clé a même augmenté de 87 voix, selon le Washington Post. Le décompte initial avait donné M. Biden vainqueur dans le Wisconsin avec une avance d'environ 21.600 voix. L'équipe de campagne M. Trump a, comme l'exige la loi de l'Etat du Wisconsin, payé trois milliards de dollars américains pour ce recomptage, qui n'a cependant fait que rendre sa défaite plus apparente. M. Trump a indiqué samedi sur Twitter qu'il allait intenter une action en justice "lundi ou mardi" pour continuer de contester ces résultats. "Le recomptage du Wisconsin ne vise pas à trouver des erreurs dans le décompte, mais à trouver des personnes ayant voté illégalement", a-t-il déclaré, tout en affirmant avoir découvert "de nombreux votes illégaux".

A.R

ROYAUME-UNI/COVID-19 : PLUS DE 150 MANIFESTANTS ANTI-CONFINEMENT ARRÊTÉS À LONDRES

Plus de 150 personnes ont été arrêtées après que des manifestants anti-confinement ont lancé des bouteilles sur les rangs de la police samedi dans le centre de Londres, ont rapporté dimanche les médias britanniques. A 19h heure locale samedi, la police londonienne a interpellé 155 personnes pour diverses infractions telles que la violation des restrictions liées au Covid-19, l'agression d'un représentant des forces de l'ordre ou encore la possession de drogue, selon le quotidien londonien Evening Standard. Scotland Yard a déclaré que la police métropolitaine avait procédé à plusieurs "interventions anticipées" pour empêcher les manifestants de se rassembler et les appeler à rester chez eux. Dans le cadre de ces interventions, des autocars transportant des manifestants vers la capitale britannique ont été interceptés et ceux qui n'ont pas rebroussé chemin pour rentrer chez eux ont été soit arrêtés, soit contraints de payer une amende forfaitaire, selon la police. Des centaines de manifestants ont défilé samedi sur Oxford Street, principale avenue commerçante de la capitale, en scandant "liberté" ou en brandissant des pancartes sur lesquelles étaient écrit "Arrêtez de nous contrôler" et "Stop aux confinements". Un journaliste de Sky News a indiqué samedi qu'il y avait eu des "affrontements assez violents et agressifs" entre la police et certains manifestants, tandis que la circulation a été temporairement bloquée sur la rue voisine de Regent Street.

A.Y.

COVID-19/MAROC: 4.115 NOUVEAUX CAS ET 50 DÉCÈS EN 24H (MINISTÈRE)

Un total de 4.115 nouveaux cas d'infection au coronavirus et de 3.740 guérisons a été enregistré au cours des dernières 24 heures au Maroc, a annoncé dimanche le ministère de la Santé. Le nouveau bilan porte à 353.803 le nombre total des contaminations, depuis le premier cas signalé en mars dernier, et à 302.314 celui des personnes totalement rétablies, soit un taux de guérison de 85,4%, a précisé le ministère dans son bulletin quotidien sur la situation du Covid-19. Le nombre de décès est passé à 5.789, avec 50 nouveaux cas recensés en 24 heures. Le nombre de cas exclus s'élève à 3.585.547 après 15.065 nouvelles analyses négatives, alors que les cas actifs ont atteint le nombre de 45.700.

A.T

Donald Trump affirme qu'il ne "changera pas d'avis" sur ses accusations sans preuve de fraude électorale

Donald Trump a affirmé dimanche qu'il ne "changera pas d'avis" sur ses accusations sans preuve de fraude électorale, lors de sa première interview télévisée depuis le scrutin présidentiel remporté par Joe Biden. "Ce n'est pas comme si quelqu'un pouvait me faire changer d'avis. Je n'aurai pas changé d'avis dans six mois", a déclaré le président américain sortant sur Fox News. "Cette élection était truquée", il a affirmé sans apporter de preuve. "Nous avons largement gagné".

Pour sa première intervention à la télévision depuis le scrutin du 3 novembre, M. Trump a répété pendant 45



minutes ses accusations de fraudes électorales massives qui lui auraient coûté sa réélection.

Malgré les accusations répétées du milliardaire américain, ses avocats ont

subi une vingtaine de défaites judiciaires dans tout le pays, la dernière en Pennsylvanie où la Cour suprême de l'Etat a rejeté samedi une nouvelle plainte de son équipe de campagne, réduisant ainsi presque à néant la possibilité d'une modification des résultats. La plainte déposée par les républicains réclamait soit l'invalidation des votes par la poste, soit l'annulation de l'ensemble du vote pour laisser aux législateurs de l'Etat le choix de décider du vainqueur. Ce qui n'a pas semblé ébranler M. Trump. "Nous essayons de présenter des preuves, mais les juges ne nous le permettent pas", a-t-il dit. "Nous essayons. On a des tonnes de preuves".

A.R

Erdogan réitère son soutien pour la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain

Le président Turc Recep Tayyip Erdogan a affirmé dimanche à Istanbul, que la Turquie poursuivrait sa lutte pour la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain, à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, célébrée le 29 novembre de chaque année. S'exprimant lors de l'inauguration du nouveau siège de la ligue "Parlementaires pour

Al-Qods occupée", M. Erdogan, cité par l'agence Anadolu, a, rappelé que "nous œuvrons à chaque occasion, à défendre la cause d'Al-Qods-occupée et nous nous employons de toutes nos forces à mettre fin aux politiques coloniales, à l'injustice et au génocide pratiqué contre nos frères palestiniens". "Nous continuerons notre lutte pour la création d'un Etat palestinien indépendant, souverain et unifié dont Al-Qods-

Est est sa capitale, à l'intérieur des frontières de 1967, sur la base des résolutions des Nations Unies et de l'Initiative de paix arabe", a-t-il poursuivi. Le chef de l'Etat turc a souligné, à l'occasion, que la cause d'Al-Qods occupée, "ne concerne pas uniquement les musulmans vivant en Palestine, mais plutôt l'ensemble du monde islamique, qui compte 1,8 milliard d'habitants".

A.T

Niger: Effectifs militaires doublés pour combattre le terrorisme

Les effectifs de l'armée du Niger devrait passer de 25.000 actuellement à "au moins 50.000" dans les cinq prochaines années, a affirmé Issoufou Katambé, le ministre de la Défense samedi devant le Parlement à Niamey. "Une armée, il faut au moins 50 à 100.000 ou 150.000 éléments et nous, nous sommes à 25.000 (hommes) seulement, c'est pour ça que le président de la République (Mahamadou Issoufou) a pris l'engagement

que d'ici cinq ans, il faut qu'on multiplie ce chiffre là, il faut que nous ayons au moins 50.000 éléments dans cette armée", a déclaré le ministre Katambé lors de l'adoption d'une loi visant à valoriser les conditions de vie et de travail des Forces armées nigériennes (FAN). "La décision de porter à 50.000 hommes les effectifs de l'armée entre dans le cadre du combat contre le terrorisme qui est une lutte de longue haleine", a-t-il précisé, cité par l'agence

AFP.

Il a assuré que "les dispositions sont en train d'être prises pour atteindre cet objectif". M. Katambé a ainsi annoncé une "multiplication des centres d'instruction" militaires dans les huit régions du pays pour former les nouvelles recrues et une "augmentation du nombre des encadreurs" militaires et la "création d'écoles de formations" d'officiers et sous-officiers.

A.T

L'Autorité palestinienne et la ligue arabe projettent un "rôle positif" des Etats-Unis sous Biden

L'Autorité palestinienne et la Ligue arabe ont affirmé dimanche dans un communiqué croire que la nouvelle administration américaine de Joe Biden aura un "rôle positif" pour la Création d'un Etat palestinien indépendant. Le communiqué conjoint a été publié à l'issue d'une rencontre entre le président palestinien Mahmoud Abbas et le secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul Gheit, au Caire, siège de l'organisation.

Les deux hommes se sont rencontrés pour parler de "l'évolution de la question palestinienne", notamment à la lumière du résultat de la dernière élection présidentielle américaine. Les Palestiniens ont salué la victoire du démocrate Joe Biden et, avec la Ligue arabe, ont dit espérer que la nouvelle administration américaine "ouvrirait la voie à la reprise par les Etats-Unis d'un rôle plus actif et positif dans la recherche d'une solution à deux Etats", un Palestinien

aux côtés d'Israël, indique le communiqué. Après la reconnaissance de la ville Jérusalem comme capitale d'Israël par le président sortant Donald Trump, les Palestiniens avaient coupé les ponts avec Washington. Le président Abbas a déclaré avoir "hâte de travailler" avec l'équipe Biden pour "améliorer" les relations américano-palestiniennes et garantir "la Justice et la dignité" des Palestiniens.

A.R

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition et la publicité

EDITER PAR LA EURL EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAJIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
021357070

COMPTE NUMERO

00500112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIRECTION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

FOOT : L'ANCIEN INTERNATIONAL SÉNÉGALAIS PAPA BOUBA DIOP N'EST PLUS

L'ancien milieu de terrain international sénégalais Papa Bouba Diop est décédé à l'âge de 42 des suites d'une longue maladie, annonce dimanche la Fédération sénégalaise de football. Diop avait marqué le but de la victoire contre l'équipe de France championne du monde en titre lors du match d'ouverture du Mondial-2002 à Séoul. La sélection sénégalaise, entraînée par le Français Bruno Metsu, décédé en 2013, avait atteint les quarts de finale où elle avait été battue par la Turquie (1-0 a.p.). Au cours sa carrière, Diop, né à Dakar, a joué en Suisse (Vevey, Neuchâtel Xamax, Grasshopper Zürich), à Lens entre 2001 et 2004, en Angleterre (Fulham, Portsmouth, West Ham, Birmingham) et en Grèce à l'AEK Athènes. Dans un tweet le président sénégalais Macky Sall a rendu hommage au joueur: "Le décès de Papa Bouba Diop est une grande perte pour le Sénégal. Je rends hommage à un bon footballeur, respecté de tous pour sa courtoisie et son talent, nous rappelant fièrement l'épopée des Lions en 2002. Je présente mes condoléances émues à sa famille et au monde du football".

(A.P)

FOOT / LIGUE DES CHAMPIONS (TOUR PRÉLIMINAIRE): RÉSULTATS COMPLETS DES MATCHS "ALLER"

Résultats complets des matchs aller du tour préliminaire de la Ligue des champions de la CAF joués samedi et dimanche :

Samedi:

Forest Rangers (Zambie) - AS Bouenguidi Sports (Gabon) 0-0
Jwaneng Galaxy (Botswana) - US de Zilimadjou (Comores) 4-0
Vipers SC (Ouganda) - Al Hilal (Soudan) 0-1
Porto Novo / Buffles (Bénin) - MC Alger (Algérie) 1-1
Zanzibar City / Mlandege (Zanzibar) - CS Sfaxien (Tunisie) 0-5
CD Costa do Sol (Mozambique) - Platine (Zimbabwe) 1-2
APR (Rwanda) - Gor Mahia (Kenya) 2-1
Ahli Benghazi (Libye) - Mekelle 70 Enderta (Ethiopie) annulé

Dimanche:

AS Sonidep (Niger) - Mogadiscio City (Somalie) 2-0
AS Otoho (Congo) - El Merreikh (Soudan) 1-1
Akonangui (Guinée équatoriale) - A. Petroleos de Luanda (Angola) 0-1
Plateau United (Nigeria) - Simba SC (Tanzanie) 0-1
CR Belouizdad (Algérie) - El Nasr (Libye) 2-0
PWD de Bamenda (Cameroun) - Kaizer Chiefs (Afsud) 0-1
Bantu (Lesotho) - Nkana (Zambie) 0-1
Nouadhibou (Mauritanie) - Asante Kotoko (Ghana) 1-1
Racing d'Abidjan (Côte d'Ivoire) - ASKO de Kara (Togo) 1-0
Gazelle (Tchad) - GR SIAF (Djibouti) 3-0
Rahimo (Burkina Faso) - Enyimba (Nigeria) 0-1
Young Buffaloes (Eswatini) - Messenger Ngozi (Burundi) 0-0
AAGBS (Guinée) - Stade Malien (Mali) 1-2
Forces armées (Gambie) - Teungueth FC (Sénégal) 1-1
Les clubs exemptés du tour préliminaire: Al Ahly (Egypte), AS Vita Club (RD Congo), Club Desportivo 1 de Agosto (Angola), ES Tunis (Tunisie), Horoya AC (Guinée), Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud), Raja Casablanca (Maroc), TP Mazembe (RD Congo), Wydad Casablanca (Maroc), Zamalek (Egypte).

(A.P)

Foot/ Ligue 1 - MCA
CHAÂL MIS À LA DISPOSITION DE LA RÉSERVE (CLUB)



Le gardien de but du MC Alger Farid Chaâl, sera mis à la disposition de l'équipe Réserve en vue du prochain match à domicile face à l'Olympique Médéa, vendredi au stade de Zéralda (10h00), pour le compte de la 2e journée du championnat de la catégorie, a annoncé lundi le club pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football, sur son application officielle.

La direction du club a décidé de se rabattre sur Chaâl, suite à l'infection des deux

portiers de la réserve, testés positifs au coronavirus (Covid-19), précise la même source.

Chaâl a déjà disputé un match avec la réserve, lors de la première journée du championnat en déplacement face à l'USM Bel-Abbès, soldée par une victoire (2-0).

Après avoir été testé une première fois positif au Covid-19, Chaâl a été aussitôt mis à l'écart du groupe de l'équipe première. Il a subi un nouveau test qui s'est avéré négatif. Les résultats sont tombés très tard dans la

nuit de mardi à mercredi derniers, poussant le staff technique conduit par l'entraîneur Nabil Neghiz à le ménager et le dispenser du voyage au Bénin.

Le " Doyen " est allé accrocher les Bénénois du Buffles du Borgou samedi (1-1) à Porto-Novo, en match aller du tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique. La seconde manche se jouera vendredi prochain au stade du 5-juillet (15h00), et sera dirigée par l'arbitre égyptien Mahmoud Zakaria El-Banna.

Angleterre/football

Arsenal - Wolverhampton 1 - 2

Lundi 30 novembre

(17h30 GMT) Leicester - Fulham

(20h00 GMT) West Ham - Aston Villa

Classement: Pts J G N P bp bc dif

- 1. Tottenham 21 10 6 3 1 21 9 12
- 2. Liverpool 21 10 6 3 1 22 17 5
- 3. Chelsea 19 10 5 4 1 22 10 12
- 4. Leicester 18 9 6 0 3 18 12 6
- 5. Southampton 17 10 5 2 3 19 16 3
- 6. Wolverhampton 17 10 5 2 3 11 11 0
- 7. Everton 16 10 5 1 4 19 17 2
- 8. Manchester United 16 9 5 1 3 16 16 0
- 9. Aston Villa 15 8 5 0 3 19 11 8
- 10. Manchester City 15 9 4 3 2 15 11 4

- 11. West Ham 14 9 4 2 3 15 10 5
- 12. Leeds United 14 10 4 2 4 15 17 -2
- 13. Newcastle 14 10 4 2 4 12 15 -3
- 14. Arsenal 13 10 4 1 5 10 12 -2
- 15. Crystal Palace 13 10 4 1 5 12 15 -3
- 16. Brighton 10 10 2 4 4 14 16 -2
- 17. West Brom 6 10 1 3 6 7 18 -11
- 18. Burnley 5 9 1 2 6 4 17 -13
- 19. Fulham 4 9 1 1 7 9 18 -9
- 20. Sheffield United 1 10 0 1 9 4 16 -12

NDLR: Les quatre premiers qualifiés pour la Ligue des champions
Le 5e qualifié pour la phase de groupes de la Ligue Europa
Les trois derniers sont relégués.(A.P)

Championnat d'Espagne - 11e journée: les résultats

Résultats de la 11e journée du Championnat d'Espagne de football:

Vendredi 27 novembre

Valladolid - Levante 1 - 1

Samedi 28 novembre

Elche - Cadix 1 - 1
Valence - Atlético Madrid 0 - 1
Huesca - Séville 0 - 1
Real Madrid - Alavés 1 - 2

Dimanche 29 novembre

Barcelone - Osasuna 4 - 0

Getafe - Athletic Bilbao 1 - 1
Celta Vigo - Grenade 3 - 1
Real Sociedad - Villarreal 1 - 1

Lundi 30 novembre

(20h00 GMT) Betis Séville - Eibar

Classement: Pts J G N P bp bc dif

- 1. Real Sociedad 24 11 7 3 1 22 5 17
- 2. Atlético Madrid 23 9 7 2 0 19 2 17
- 3. Villarreal 20 11 5 5 1 15 11 4
- 4. Real Madrid 17 10 5 2 3 16 12 4
- 5. Séville 16 9 5 1 3 12 8 4
- 6. Cadix 15 11 4 3 4 9 12 -3
- 7. Barcelone 14 9 4 2 3 19 9 10

- 8. Grenade 14 10 4 2 4 11 17 -6
- 9. Athletic Bilbao 13 10 4 1 5 12 10 2
- 10. Elche 13 9 3 4 2 9 10 -1
- . Getafe 13 10 3 4 3 9 10 -1
- 12. Alavés 13 11 3 4 4 11 13 -2
- 13. Valence 12 11 3 3 5 17 17 0
- 14. Betis Séville 12 10 4 0 6 12 21 -9
- 15. Osasuna 11 10 3 2 5 8 13 -5
- 16. Eibar 10 10 2 4 4 6 9 -3
- 17. Valladolid 10 11 2 4 5 11 16 -5
- 18. Celta Vigo 10 11 2 4 5 11 20 -9
- 19. Levante 8 10 1 5 4 10 15 -5
- 20. Huesca 7 11 0 7 4 8 17 -9.

(A.P)

Championnat d'Allemagne
9e journée: les résultats

Résultats de la 9e journée du Championnat d'Allemagne de football:

Vendredi 27 novembre

Wolfsburg - Werder Brême 5 - 3

Samedi 28 novembre

RB Leipzig - Bielefeld 2 - 1
Dortmund - Cologne 1 - 2
Stuttgart - Bayern Munich 1 - 3
Union Berlin - Eintracht Francfort 3 - 3
Augsbourg - Fribourg 1 - 1

Mönchengladbach - Schalke 04 4 - 1

Dimanche 29 novembre

Bayer Leverkusen - Hertha Berlin 0 - 0
Mayence - Hoffenheim 1 - 1

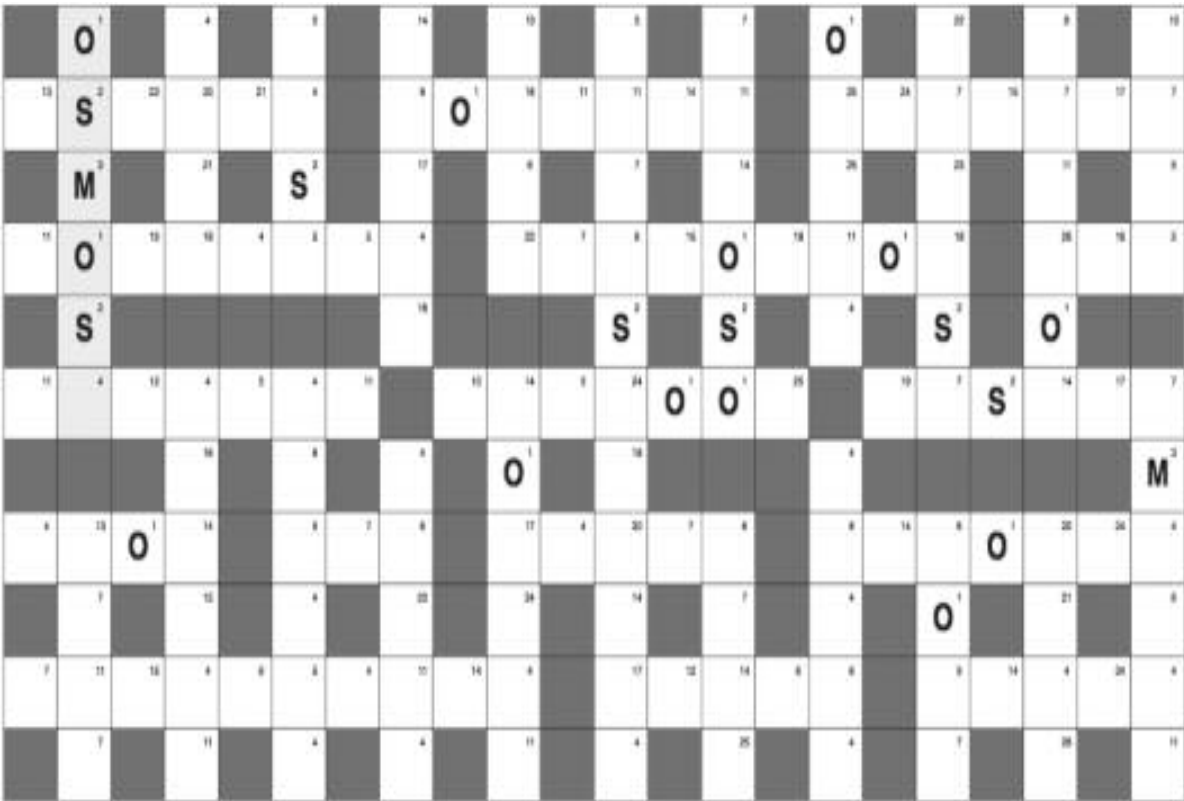
Classement: Pts J G N P bp bc dif

- 1. Bayern Munich 22 9 7 1 1 31 13 18
- 2. RB Leipzig 20 9 6 2 1 18 6 12
- 3. Bayer Leverkusen 19 9 5 4 0 16 9 7
- 4. Dortmund 18 9 6 0 3 21 9 12
- 5. Wolfsburg 17 9 4 5 0 14 8 6
- 6. Union Berlin 16 9 4 4 1 21 11 10
- 7. Mönchengladbach 15 9 4 3 2 17 14 3

- 8. Augsburg 12 9 3 3 3 11 12 -1
- 9. Eintracht Francfort 12 9 2 6 1 14 16 -2
- 10. Stuttgart 11 9 2 5 2 17 15 2
- 11. Werder Brême 11 9 2 5 2 13 15 -2
- 12. Hoffenheim 9 9 2 3 4 15 16 -1
- 13. Hertha Berlin 8 9 2 2 5 15 18 -3
- 14. Fribourg 7 9 1 4 4 10 20 -10
- 15. Cologne 6 9 1 3 5 10 15 -5
- 16. Mayence 5 9 1 2 6 11 22 -11
- 17. Bielefeld 4 9 1 1 7 6 19 -13
- 18. Schalke 04 3 9 0 3 6 6 28 -22.

(A.P)

Mots codés

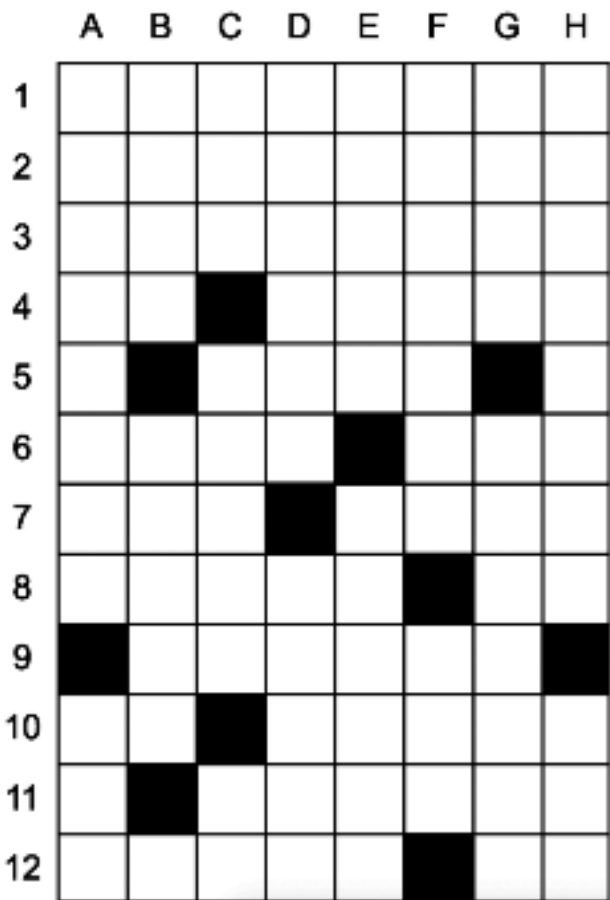


Mots mélangés

- ABORDABLE
- ABREUVER
- ALCHIMIE
- ALLO ARGUE
- BAROUD
- CHEVEU
- CHIFFRE
- CIRQUE
- CONCOURS
- EFFUSION
- ELECTEUR
- ETONNE
- FLOUE
- FOIRAIL
- HERBICIDE
- IRIS
- OLIVAIE
- PIGE
- PLASTIQUE
- RACAILLE
- RAPER
- RIDE
- RIPAILLE
- SHORT
- SKIPPER
- SUCRE
- TASSE
- TETINE
- TIE-BREAK
- TUILERIE
- VALLEE
- VOLER

S	E	E	A	E	T	E	D	A	F	E	S	S	A	T	R
R	K	D	R	B	U	U	F	O	L	R	T	R	R	E	U
U	A	I	I	F	O	Q	I	F	O	C	G	O	V	T	E
O	E	C	P	R	F	R	I	L	U	H	U	N	I	T	
C	R	I	A	P	A	I	D	T	E	S	E	I	A	N	C
N	B	B	I	E	C	H	A	S	R	I	V	M	E	E	
O	E	R	L	G	L	R	L	C	B	A	I	O	E	I	L
C	I	E	L	E	E	L	L	A	V	L	L	E	N	H	E
S	T	H	E	V	O	L	E	R	O	R	E	P	A	R	C

Mots croisés



HORIZONTALEMENT :

- 1. Qui rapportent, lorsqu'il s'agit d'affaires.
- 2. Qui ne porte qu'une rose.
- 3. Herbe au goût anisé.
- 4. Inutilisable. Qualifie un certain acide.
- 5. Qui doit être débité.
- 6. Maison en Russie. S'entend sur le court.
- 7. Près de ses sous. Glorifié.
- 8. Velouté en bouche. Conifère.
- 9. Qui fatigue beaucoup.
- 10. Phase de la Lune. Des vers bien travaillés.
- 11. Département de Orléans.
- 12. Canal souterrain. Titre de prince abrégé.

VERTICALEMENT :

- A. Endroits haut perchés. Lieu de duel, autrefois.
- B. Elles sont à la page. Plus noir que gris.
- C. Activité bien ciblée. Totalement hermétique. Patron chez les Normands.
- D. Stupéfia. Autochtone de Mélanésie.
- E. Très au courant du Coran. Est arrivé après JeanPaul.
- F. Le sanglier s'y vautre. Une précision dans l'adresse.
- G. Une île pour les poètes. Qui sont d'un ordre indéterminé.
- H. Le tri l'est toujours. Un des caractères grecs.

Sudoku

4		2				5		6
8		1	6		9	2		3
			2	7	4			
	4		5	1	7		8	
	2			6			3	
1	6						5	4
	1		8		5		9	
5		4				1		8
9		7	1		3	4		5

5	9	4	3	2	1	7	8	6
8	2	1	6	9	7	4	3	5
7	6	3	5	4	8	9	2	1
4	5	7	2	3	6	8	9	1
1	3	6	8	9	4	5	2	7
2	8	9	7	1	5	6	4	3
6	1	8	4	7	2	3	5	9
3	4	2	6	5	9	1	7	8
9	7	5	1	8	3	2	6	4

Solution
sudoku

Mots fléchés

COMME UN P'TIT AIR MARIN	ADVERSE	FRANCHIE PAR LE SAUTEUR	CHACUN LE VOIT A SA PORTE	QUI DEVRA MAINTENANT VIVRE SA VIE	A PROUVÉ SA BONNE HUMEUR
MYOPE	PRODUIRE UN SON DE CLOCHE	PARER AU COUP DE TABAC	COURTE PAUSE	VA BIEN	
		TEXTES DE LOI			
DERNIER JOUR AVANT LE WEEK-END					EN FAIRE VOIR DE TOUTES LES COULEURS
MOINE					SCULPTURE TAILLÉE EN HERMÈS
EXAGÉRER LE TRAIT				PÈRE ARGOTIQUE	
CIRCULE À ALGER				SYMBOLE DU TANTALE	
			SIGNE D'ADDITION	CUIVRE ABRÉGÉ	
			VILLE DES CARIOCAS	BOIS TROPICAL	
IL DIRIGE DES TÊTUS			ILS SONT PINCÉS CHEZ LA PIMBÈCHE		
MANQUE D'ACTIVITÉ			ERBIUM		
				GAZ D'ÉCHAPPEMENT	
ELLE TIENS LA CAISSE					

Le Monde

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Mardi 01 Decembre 2020 / N° 1005

L'ENIEM de Tizi-Ouzou annonce un arrêt technique d'activités dès mardi



UN ARRÊT TECHNIQUE DES ACTIVITÉS S'ERA OBSERVÉ DÉS MARDI 1ER DÉCEMBRE AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE NATIONALE DES INDUSTRIES ÉLECTROMÉNAGÈRES (ENIEM) DE TIZI-OUZOU POUR UNE PÉRIODE D'UN MOIS, en raison des contraintes financières et d'une rupture de stocks de matière première, a annoncé hier sa direction générale.

Selon une note sanctionnant la réunion de son Conseil d'administration (CA), l'entreprise indique être "dans l'obligation d'opter pour un arrêt technique d'activité d'une durée d'un mois (du 01 au 31 décembre), et ce, conformément à la convention collective de l'entreprise". Le CA, réuni dimanche, motive sa décision par "la persistance du blocage de la banque pour l'octroi des crédits nécessaires pour le financement des approvisionnements, la rupture des stocks des matières premières entraînant de fait l'arrêt de la production et l'abrogation de la production de l'électroménager à partir de collections CKD". Par conséquent, l'ensemble des directeurs ont été instruits d'organiser le départ en congé de leur personnel en veillant au respect de certains critères, en premier lieu, l'épuisement des reliquats des congés annuels, et ensuite, l'octroi d'un congé technique pour le personnel ayant consommé son droit au congé annuel, selon le même document. Concernant la mise en congé technique, les travail-

leurs garderont leurs salaires de base augmenté de l'indemnité d'expérience professionnelle ainsi que du maintien des primes et indemnités à caractère familial telle l'indemnité pour salaire unique (ISU). De même qu'il ne sera pas procédé aux différentes retenues mensuelle (prêt social, produit ENIEM, produit UC). Un service minimum sera, toutefois, assurée durant cette période d'arrêt technique de travail afin de finaliser les travaux à caractère urgent, tel les travaux d'inventaire, de bilan et de gestion de la paie, est-il ajouté dans le document de la direction de l'entreprise. Contacté par l'APS, le président directeur général (PDG), Djillali Mezouar, a expliqué le recours à cette décision par "la rupture de stock de matière première au niveau de l'ensemble des ateliers", et pointé du doigt "les banques qui ne (leur) fournissent pas de crédits pour l'approvisionnement en matière premières". En février dernier, l'entreprise avait bénéficié d'une autorisation d'achat à l'importation d'un montant de 1,1 milliards DA qui lui a permis, a-t-il expliqué, "d'assurer la production jusqu'à octobre dernier", faisant remarquer, à ce titre, que "la banque a déjà débité l'entreprise de 730 millions DA sur les 1,1 milliard de DA sus-cités avant même l'expiration de l'échéance de 9 mois", contractée dans leur accord. Il a, également, ajouté qu'"un lot de marchandises importé par l'entreprise se trouve bloqué au niveau des douanes en raison de l'absence d'autorisation d'importation et d'exportation de la matière première en CKD/SKD". La direction de l'entreprise se réunira à la fin de cette période d'arrêt des activités "pour décider des suites à donner à cette décision selon l'évolution de la situation.

Covid-19:

978 nouveaux cas, 605 guérisons et 21 décès ces dernières 24

Neuf cent soixante dix-huit (978) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 605 guérisons et 21 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, lundi à Alger, le Porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Pourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 83.199 dont 978 nouveaux cas soit 2,2 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 2431 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 53.805, a précisé Dr Pourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 13 wilayas ont recensé, durant les dernières 24 heures, moins de 9 cas, 15 autres n'ayant enregistré aucun cas, alors que 20 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 46 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

Le Conseil consultatif de l'UMA rejette:

Actes irréfléchies de la part du parlement européen.



Le Conseil consultatif de l'Union du Maghreb arabe (UMA) a réitéré, hier, sa "ferme" condamnation d'une "ingérence caractérisée et récurrente" du Parlement européen (PE) concernant la situation des libertés et des droits de l'Homme en Algérie, rejetant des "actes irréfléchis" de la part de l'institution législative européenne. Indique un communiqué du Conseil. "La présidence du Conseil consultatif de l'UMA a pris acte de la nouvelle résolution du PE concernant la situation des libertés et des droits de l'Homme en Algérie, par laquelle il signe et persiste dans la politique des deux poids deux mesures et qui s'inscrit dans la continuité de ses deux sinistres résolutions du 30 avril 2015 et du 28 novembre 2019". Condamnant fermement une "ingérence caractérisée et récurrente" dans les affaires internes d'un Etat indépendant et souverain, membre de la communauté internationale, le Conseil consultatif de l'UMA rejette des "actes irréfléchis de la part de cette institution fédérale et législative européenne, qui dénotent des rancœurs et ressentiments des représentants des forces du mal, qui agissent suivant des agendas connus, otages d'un passé colonial à jamais révolté. Des actes qui sont contraires aux valeurs du vivre ensemble dans le cadre de la coopération et de la solidarité". La présidence du Conseil Consultatif de l'UMA a dénoncé également "la position d'une institution fédérale, dont l'incapacité et l'échec se sont avérés dans l'accomplissement même de sa mission de contribuer à la construction d'une union politique européenne. Mieux encore, ses statuts ne lui confèrent même pas l'initiative législative dans le cadre de sa compétence". "Comment se permettre alors de s'attaquer à un Etat souverain", s'interroge la même source. Le Conseil fustige, en outre, "des positions aveuglées par le désespoir suscité par le changement et la transition en Algérie d'où cette vague de parasitisme et de chantage mé-

prisable visant à détourner l'attention de la communauté internationale sur des choses graves, tenues sous silence tant au niveau européen qu'international". A ce propos, le Conseil relève que cette position "coïncide avec l'annonce de l'Algérie de sa détermination et de sa volonté de réviser les accords d'association avec l'Union européenne afin de préserver ses intérêts nationaux, d'une part, et avec son adhésion au processus de règlement dans de nombreux foyers de tension et zones de conflit, au service de sa sécurité nationale et de la paix et de la sécurité internationales, d'autre part". La présidence du Conseil consultatif de l'UMA a salué, dans ce cadre, "l'unité du peuple algérien pour la préservation des positions de son pays et de la dignité de ses enfants avides de promouvoir le processus de construction d'une nouvelle ère pour une Algérie prometteuse".

(A.P.)

Ministère du Travail:

Djaaboub installe le nouveau Secrétaire général et le chef de Cabinet par intérim

Le ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, El Hachemi Djaaboub a installé, hier, le nouveau Secrétaire général de son département et le chef de Cabinet par intérim, a indiqué un communiqué du ministère. Dans une allocution prononcée lors de la cérémonie d'installation de Ali Louahdia, au poste de Secrétaire général du ministère et Abdelkrim Ladjani, chef de cabinet par intérim, le ministre a mis l'accent sur la nécessité d'adopter "une approche participative et mutualiser les efforts entre tous les cadres et travailleurs du ministère, pour concrétiser les objectifs fixés dans le programme d'action du secteur issu du plan d'action du gouvernement". M. Djaaboub a demandé au nouveau Secrétaire général de "poursuivre les efforts et de veiller à réaliser et poursuivre le parachèvement des ateliers de travail ouverts, notamment le dossier d'insertion des jeunes travaillant dans le cadre des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et les contrats d'insertion professionnelle des diplômés, saluant les efforts déployés par l'ex Secrétaire général du ministère.

coup d'envoi du championnat national militaire de lutte associée

Le coup d'envoi du Championnat national militaire de lutte associée a été donné, hier, à la salle omnisports du complexe sportif régional militaire de la 1ère région militaire de Blida, avec la participation de nombreuses équipes représentant différentes régions et commandements militaires du pays. Outre les six régions militaires du pays, les participants à cette compétition de trois jours, organisée par le commandement des Forces aériennes, représentent différents commandements des Forces aériennes, de la Garde républicaine, de la Gendarmerie nationale, des Forces terrestres et de la 1ère Division Blindée, entre autres. Dans son allocution à l'ouverture de ce championnat militaire, inscrit au

titre du programme de préparation et d'entraînement du Haut commandement de l'Armée nationale populaire (ANP), le Commandant Air auprès de la 1ère région militaire, le général Salah Cheglal, a mis en exergue l'importance du sport militaire dans la "préparation et formation du soldat aux plans physique, mental, et au combat et dont notamment la lutte associée qui est un sport de combat individuel". Il a, également, souligné le rôle de ce sport de combat qui forme le soldat à "surmonter les obstacles à s'adapter aux difficultés et à renforcer son endurance", affirmant que ce genre de compétitions reflète "l'intérêt suprême accordé par le commandement au sport militaire, par la mobilisation de tous les moyens nécessaires.